



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 19 Développement économique en Europe

(Programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Vue d'ensemble | 3 |
| A. Organes directeurs | 9 |
| B. Direction exécutive et administration | 10 |
| C. Programme de travail | 15 |
| Sous-programme 1. Environnement | 16 |
| Sous-programme 2. Transports | 21 |
| Sous-programme 3. Statistiques | 29 |
| Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques | 33 |
| Sous-programme 5. Énergie durable | 36 |
| Sous-programme 6. Commerce | 40 |
| Sous-programme 7. Bois et foresterie | 45 |
| Sous-programme 8. Logement, aménagement du territoire et population | 48 |

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



| | |
|---|----|
| D. Appui au programme..... | 52 |
| Annexe | |
| Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011..... | 58 |

Vue d'ensemble

Tableau 19.1

Prévisions de dépenses

| | |
|---|--------------------|
| Projet du Secrétaire général | 65 849 600 |
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009 | 64,726,300 dollars |
| ^a Aux taux de 2008-2009. | |

Tableau 19.2

Tableau d'effectifs proposé

| | Nombre de postes | Classe |
|--|---------------------|--|
| Budget ordinaire | | |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011 | 200 | 1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1 ^o C), 69 G(AC), 1 AL |
| Conversions en postes permanents* | 1 | 1 P-3 pour le sous-programme 2 |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 | 199 | 1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 35 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1 ^o C), 69 G(AC), 1 AL |

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; G(1^oC) : Agent des services généraux (1^o classe); G(AC) : Agent des services généraux (Autres classes).

* Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

- 19.1 Le programme relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 19.2 Remplissant le double rôle qui lui est dévolu en tant qu'antenne régionale du système des Nations Unies et en tant que composante du paysage institutionnel de la région, la Commission économique pour l'Europe (CEE) restera fidèle aux priorités essentielles que partagent toutes les commissions régionales, à savoir : faciliter l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, promouvoir, dans la région, la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et soutenir le développement durable à l'échelle régionale en contribuant à combler l'écart qui existe sur les plans économique et social et dans le domaine de l'environnement, entre leurs pays membres et entre les sous-régions. À cette fin, toutes les commissions régionales, fortes de leur pouvoir de rassemblement, maintiendront le dialogue multilatéral, continueront de mettre en commun leurs connaissances et de constituer des réseaux au niveau régional et s'emploieront ensemble à promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, non seulement entre elles mais aussi avec d'autres organisations régionales.
- 19.3 Compte tenu du rôle des commissions régionales décrit ci-dessus, ainsi que des buts et engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, les principaux objectifs du programme de travail de la CEE pour l'exercice biennal 2010-2011

consisteront à : a) faciliter l'intégration des pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est dans l'économie paneuropéenne, dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne et des diverses initiatives d'intégration en cours dans la partie orientale de la région; b) améliorer la qualité de vie et contribuer au développement durable de la région; et c) accroître la compétitivité, en particulier dans les pays émergents et les pays à faible revenu de la région, pour les mener sur la voie de la prospérité économique. Pour ce faire, la CEE s'emploiera à établir et promouvoir des partenariats entre toutes les parties prenantes des secteurs public et privé.

- 19.4 Conformément aux décisions prises par les États membres dans le cadre du plan de travail pour la réforme de la CEE publié en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1), le programme de travail de la CEE s'articule autour de huit sous-programmes, à savoir : coopération et intégration économiques, environnement, logement, aménagement du territoire et population, statistiques, énergie durable, bois et foresterie, commerce, transports. La stratégie retenue vise essentiellement à : a) l'application des conventions, règles, normes et directives juridiquement contraignantes et la négociation de nouveaux instruments susceptibles de répondre aux besoins des États membres; b) la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs et le renforcement des capacités, pour appuyer l'application de ces règles et de ces normes par les pays en transition; c) l'organisation de débats et l'échange de données d'expérience dans les domaines de compétence de la Commission, en s'appuyant sur des analyses de fond, des études et des travaux statistiques.
- 19.5 Le travail normatif qu'effectuera la CEE favorisera une plus grande compatibilité des réglementations de ses États membres, stimulant ainsi la coopération entre ces pays et contribuant en particulier à ouvrir plus largement les frontières et à mieux faire face aux problèmes environnementaux. La question du renforcement de la sécurité souhaité par la région ne sera pas négligée pour autant. Ce travail bénéficiera également au reste du monde dans la mesure où les pays d'autres régions commencent à vouloir appliquer bon nombre d'accords et de normes de la CEE (en particulier dans les domaines du transport, de la facilitation du commerce et de la statistique).
- 19.6 La Commission s'attachera tout particulièrement à promouvoir les activités intersectorielles concernant notamment l'énergie, l'environnement, le bois, le commerce et les transports. Elle s'intéressera également aux aspects du développement se rapportant à l'égalité des sexes, sous l'angle notamment de la place des femmes dans l'économie.
- 19.7 La concertation et l'échange de données d'expérience entre les États membres aideront ces derniers à définir des politiques et des bonnes pratiques facilitant la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.
- 19.8 Les activités de coopération technique de la Commission s'adresseront aux pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. Elles contribueront à améliorer les moyens dont disposent les pays pour appliquer les instruments juridiquement contraignants et autres normes et critères de la région ainsi qu'à résoudre les problèmes transfrontières. Dans ce contexte, la Commission renforcera sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, au niveau tant régional que national. En outre, le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, exécuté en commun avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), sera développé.
- 19.9 Pour donner plus de cohérence aux activités de développement de l'ONU, des consultations ont été organisées au niveau des modules thématiques entre les diverses entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, ce qui devrait contribuer à améliorer la coordination et la

collaboration entre les divers programmes menés dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat de l'ONU.

- 19.10 Mettant à profit le caractère complémentaire des mandats, des fonctions et des domaines de compétence, la Commission renforcera sa coopération avec ses principaux partenaires de la région, en particulier avec la Commission européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'avec les principaux acteurs des sous-régions.
- 19.11 Les réalisations escomptées de la CEE et les indicateurs de succès pour l'exercice 2010-2011 sont présentés, de même que les ressources nécessaires, au titre du programme de travail et de la composante direction exécutive et administration.
- 19.12 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée dans le tableau 19.3 (voir également le descriptif des produits de chaque sous-programme).
- 19.13 La diminution prévue des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 tient au regroupement et à la reformulation des produits en vue d'accroître encore la qualité et l'intérêt des publications. Plusieurs produits du programme ont été regroupés, reformulés ou réorganisés afin de les rationaliser et d'améliorer la qualité générale des rapports sur l'exécution des programmes.

Tableau 19.3

Répartition des publications

| <i>Publications</i> | <i>2006-2007 (nombre effectif)</i> | <i>2008-2009 (nombre estimatif)</i> | <i>2010-2011 (nombre estimatif)</i> |
|-----------------------|--|---|---|
| Publications en série | 80 | 83 | 68 |
| Publications isolées | 117 | 125 | 82 |
| Total | 197 | 208 | 150 |

- 19.14 Le montant total des ressources prévues au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 65 849 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 123 300 dollars (1,7 %) – dont un montant de 1 071 700 dollars correspondant à la variation nette des postes nécessaires –, tenant compte de : a) l'effet-report de la création des cinq postes pendant l'exercice biennal 2008-2009 (1 078 100 dollars); b) la proposition de doter le sous-programme 2 (Transports) d'un poste supplémentaire à la classe P-3 (166 400 dollars); et c) la diminution nette des dépenses autres que les postes résultant de la non-reconduction de crédits approuvés en 2008-2009 et d'autres réductions des dépenses – au titre des services de consultant, du mobilier et du matériel, et des subventions et contributions (121 200 dollars). L'augmentation nette qui ressort du tableau 19.5 peut se récapituler comme suit :

- a) Direction exécutive et administration. L'augmentation nette de 350 800 dollars s'explique par : i) l'effet-report de la création au 1^{er} janvier 2009 d'un poste de la classe P-4 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités touchant au développement (270 600 dollars); ii) le transfert au Groupe de l'information d'un poste de la classe P-5 provenant du sous-programme 1 (Environnement), partiellement compensé par la cession d'un poste de la classe P-4 du même Groupe au profit du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) (59 200 dollars); et iii) une augmentation des dépenses autres que les postes à la rubrique des services contractuels, pour les travaux de traduction, dans les langues des pays en développement et des pays en transition, des documents et autres supports d'information nécessaires aux réunions et séminaires qui ne peuvent pas être effectués en interne (21 000 dollars);

- b) Programme de travail. L'augmentation nette de 710 800 dollars s'explique comme suit :
- i) Une diminution nette de 115 800 dollars au sous-programme 1 (Environnement) résultant du transfert d'un poste de la classe P-5 au profit du Groupe de l'information de la composante direction exécutive et administration, partiellement contrebalancé par l'acquisition d'un poste de la classe P-3 provenant du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population). La proposition de transférer un poste de la classe P-5 à la composante direction administrative et exécution fait suite à la demande formulée, dans le cadre de la réforme menée 2006, par les États Membres qui souhaitaient que la CEE renforce ses activités de communication, ses relations publiques et ses contacts avec les médias en vue d'accroître le nombre et la qualité de certains documents et publications consultables sur l'Internet et de renforcer la production de documents imprimés;
 - ii) Une augmentation nette de 145 900 dollars au sous-programme 2 (Transports) résultant de la création proposée d'un poste de la classe P-3 pour un économiste qui sera chargé de mener des travaux sur les normes relatives aux carburants, ainsi que sur la lutte contre le réchauffement de la planète comme suite à la décision prise par les gouvernements des pays membres du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (166 300 dollars), partiellement compensée par une diminution des dépenses autres que les postes prévues au titre des travaux contractuels d'imprimerie, qui sont désormais de plus en plus souvent réalisés en interne (20 400 dollars);
 - iii) Une augmentation de 354 100 dollars au sous-programme 3 (Statistiques) résultant de l'effet-report de la création d'un poste de la classe P-4, conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités touchant au développement, et de la création d'un poste de la classe P-2 au cours de l'exercice biennal 2008-2009;
 - iv) Une augmentation de 270 200 dollars au sous-programme 5 (Énergie durable) résultant de l'effet-report de la création au 1^{er} janvier 2009 d'un poste de la classe P-4 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée concernant les activités touchant au développement;
 - v) Une augmentation nette de 56 500 dollars au sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) résultant du transfert d'un poste de la classe P-4 provenant du Groupe de l'information de la composante direction exécutive et administration, partiellement compensée par la perte d'un poste de la classe P-3 au profit du sous-programme 1 (Environnement). L'acquisition du poste P-4 répond à la nécessité de renforcer les services fournis au Comité du logement et de l'aménagement du territoire dont les activités de programme englobent désormais l'efficacité énergétique du secteur du logement dans le contexte des changements climatiques. Le transfert du poste P-3 au profit du sous-programme 1 (Environnement) répond à la nécessité de faire exécuter par un économiste des travaux de fond, dont des études sur les aspects économiques des politiques environnementales, l'analyse des tendances et des politiques, une contribution de fond et des avis techniques sur les questions économiques, afin d'aider le Directeur et les chefs de section de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et les chefs de section à prendre les décisions relatives aux stratégies;
- c) Appui au programme. L'augmentation nette de 61 700 dollars s'explique par : i) l'effet report de la création au 1^{er} janvier 2009 d'un poste de la classe P-4 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée concernant les activités touchant au développement (183 500 dollars);

et ii) la diminution des dépenses autres que les postes concernant les consultants, le mobilier et le matériel et les subventions et contributions (333 100 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues pour les services de traitement des données à la rubrique services contractuels (211 300 dollars).

- 19.15 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires d'un montant total de 26 559 300 dollars devraient compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (services de consultants, groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels). Les prévisions de dépense tiennent compte des possibilités de financement connues et prévues au moment de l'établissement du budget pour les projets nouveaux ou dont l'exécution se poursuit.
- 19.16 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, qui demandait que les ressources correspondantes soient clairement désignées, un montant de 1 040 000 dollars, provenant du budget ordinaire, est demandé au titre de la composante direction exécutive et administration et de divers sous-programmes pour financer les activités de suivi et d'évaluation, soit l'équivalent d'un total de 62 mois de travail d'administrateurs des classes D-1, P-5, P-4/P-3 et P-2, et 17 mois de travail d'agents des services généraux (Autres classes), répartis entre les différents sous-programmes.
- 19.17. La répartition des ressources demandées au titre du présent chapitre est présentée dans les tableaux 19.4 à 19.6.

Tableau 19.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

| | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |
|---|-------------------------|-----------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration | 10,7 | – ^a |
| B. Programme de travail | | |
| Environnement | 15,1 | 57,4 |
| Transports | 17,3 | 15,8 |
| Statistiques | 13,8 | – |
| Coopération et intégration économiques | 6,7 | 1,6 |
| Énergie durable | 6,2 | 11,9 |
| Commerce | 11,3 | 1,3 |
| Bois et foresterie | 3,3 | 1,4 |
| Logement, aménagement du territoire et population | 2,8 | 2,3 |
| Total partiel | 76,5 | 91,7 |
| C. Appui au programme | 12,8 | 8,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

^a Moins de 0,05 %.

Tableau 19.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante, programme ou sous-programme | 2006-2007 (dépenses effectives) | 2008-2009 (crédits ouverts) | Augmentation | | Total avant actua- lisation des coûts | Actua- lisation des coûts | 2010-2011 (montant estimatif) |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Montant | Pour- centage | | | |
| A. Direction exécutive et administration | 5 863,1 | 6 671,5 | 350,8 | 5,3 | 7 022,3 | 124,9 | 7 147,2 |
| B. Programme de travail | 44 331,5 | 49 690,6 | 710,8 | 1,4 | 50 401,4 | 798,3 | 51 199,7 |
| C. Appui au programme | 7 177,5 | 8 364,2 | 61,7 | 0,7 | 8 425,9 | 85,2 | 8 511,1 |
| Total (1) | 57 372,1 | 64 726,3 | 1 123,3 | 1,7 | 65 849,6 | 1 008,4 | 66 858,0 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| | 2006-2007 (dépenses effectives) | 2008-2009 (montant estimatif) | 2010-2011 (montant estimatif) |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration | 11,5 | 20,5 | 10,2 |
| B. Programme de travail | 16 034,4 | 25 365,0 | 24 341,6 |
| C. Appui au programme | 1 287,2 | 1 648,1 | 2 207,5 |
| Total (2) | 17 333,1 | 27 033,6 | 26 559,3 |
| Total [(1) + (2)] | 74 705,2 | 91 759,9 | 93 417,3 |

Tableau 19.6

Postes nécessaires

| Catégorie | Postes permanents inscrits au budget ordinaire | | Postes temporaires | | | | Total | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | Budget ordinaire | | Fonds extrabudgétaires | | | |
| | 2008- 2009 | 2010- 2011 | 2008- 2009 | 2010- 2011 | 2008- 2009 | 2010- 2011 | 2008- 2009 | 2010- 2011 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 |
| D-2 | 1 | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 |
| D-1 | 9 | 9 | – | – | – | – | 9 | 9 |
| P-5 | 23 | 23 | – | – | 2 | 2 | 25 | 25 |
| P-4/3 | 69 | 70 | – | – | 16 | 16 | 85 | 86 |
| P-2/1 | 21 | 21 | – | – | 3 | 4 | 24 | 25 |
| Total partiel | 124 | 125 | – | – | 21 | 22 | 145 | 147 |
| Agents des services généraux | | | | | | | | |
| 1 ^{re} classe | 6 | 6 | – | – | – | – | 6 | 6 |
| Autres classes | 69 | 69 | – | – | 4 | 4 | 73 | 73 |
| Total partiel | 75 | 75 | – | – | 4 | 4 | 79 | 79 |
| Total | 199 | 200 | – | – | 25 | 26 | 224 | 226 |

- 19.18. Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne sont pas inscrites au chapitre du budget-programme concernant la CEE. Administrées par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), ces ressources sont regroupées dans deux chapitres, à savoir le chapitre 28 E [Administration (Genève)] pour celles qui sont destinées aux services administratifs et aux services généraux, et le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), pour celles qui sont consacrées aux services de conférence.
- 19.19. Pour permettre la comparaison entre les commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé dans le tableau 19.7 les montants estimatifs des ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice biennal 2010-2011 au titre des services administratifs et des services de conférence et de bibliothèque.

Tableau 19.7

Ressources nécessaires pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux pour l'exercice biennal 2010-2011

(En dollars des États-Unis)

| | |
|--|-------------------|
| Services administratifs et services généraux | 9 389 200 |
| Services de conférence et de bibliothèque | 19 386 000 |
| Total | 28 775 200 |

A. Organes directeurs

- 19.20 La structure de gouvernance de la CEE a été réformée conformément aux dispositions du plan de travail pour la réforme de la Commission (E/ECE/1434/Rev.1) adopté par ses États membres le 2 décembre 2005 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248. La Commission, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, fixe des grandes orientations stratégiques pour les travaux de son secrétariat et offre un cadre de concertation à un niveau élevé au sujet des politiques en matière de développement économique de la région. Elle se réunit tous les deux ans pendant trois jours ouvrables. Au cours de la période intersessions, le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les orientations générales définies par la Commission. Il se réunit régulièrement et aussi souvent que nécessaire pour remplir son rôle en matière de gouvernance, notamment en examinant et en approuvant les programmes de travail et la structure des organes subsidiaires des comités sectoriels, en veillant à la coordination des sous-programmes et à leur cohérence. Les huit comités sectoriels jouent le rôle d'organes directeurs pour les huit sous-programmes. Ces comités sont les suivants : Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1); Comité des transports intérieurs (sous-programme 2); Comité de statistique, également dénommé « Conférence des statisticiens européens » (sous-programme 3); Comité de la coopération et de l'intégration économiques (sous-programme 4); Comité de l'énergie durable (sous-programme 5); Comité du commerce (sous-programme 6); Comité du bois (sous-programme 7); et Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire (sous-programme 8). Ces organes se réunissent deux ou trois jours par an pour conseiller la Commission au sujet des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 022 300 dollars

- 19.21 Afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la direction exécutive et à l'administration générale de la CEE, la présente rubrique couvre les fonctions suivantes :
- a) Préparer le débat sur les orientations stratégiques de la CEE et élaborer une stratégie prospective en vue d'adapter les activités de la CEE aux besoins et priorités nouveaux et prévisibles des États membres de la région;
 - b) Favoriser les relations avec les gouvernements des États membres afin de se tenir au courant de leurs besoins;
 - c) Coordonner la préparation du programme de travail de la CEE et en assurer la mise en œuvre, conseiller et orienter le secrétariat dans ses travaux et assurer une plus grande transparence et une coopération accrue entre les divisions;
 - d) Assurer le service des réunions de la Commission et de son comité exécutif, y compris l'établissement des documents pertinents et le suivi de leurs décisions et assurer la liaison entre le Comité exécutif et les bureaux des comités sectoriels;
 - e) Veiller à ce que le suivi et l'évaluation des sous-programmes, y compris les évaluations biennales des sous-programmes des comités sectoriels soient efficaces et concertés, et encourager les auto-évaluations et l'utilisation des résultats des évaluations;
 - f) Veiller à l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux travaux de la Commission, pour ce qui est notamment du suivi au plan régional des conférences et manifestations mondiales organisées sous l'égide de l'ONU, conformément à son rôle d'antenne régionale de l'Organisation, défini dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social;
 - g) Approuver les publications et les principaux documents de la CEE élaborés à l'intention des comités sectoriels et d'autres organes subsidiaires de la Commission;
 - h) Faire mieux connaître la CEE et ses produits afin qu'ils soient davantage utilisés, en diffusant des informations sur les activités de la Commission;
 - i) Participer, en étroite coopération avec les autres commissions régionales, au débat sur les mesures de réforme de l'ONU et à leur mise en œuvre, s'agissant en particulier de celles qui visent à améliorer la cohérence de l'action en faveur du développement à l'échelle du système des Nations Unies;
 - j) Coopérer et assurer la coordination avec les autres organisations internationales et départements des Nations Unies, notamment dans le cadre des processus de coordination interinstitutions pertinents;
 - k) Concourir à l'établissement des rapports du Secrétaire général destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres organes sur des questions qui l'intéressent et fournir d'autres apports à la demande du Siège de l'ONU;
 - l) Veiller à l'intégration du genre dans les sous-programmes de la CEE;
 - m) Assurer la gestion efficace des ressources financières et humaines ainsi que l'application du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

19.22 La rubrique Direction exécutive et administration recouvre le Bureau du Secrétaire exécutif, le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes et le Groupe de l'information.

Tableau 19.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès |
|--|--|
| a) Programme de travail géré efficacement | <p>a) Produits et services exécutés en temps voulu</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 94 % 2008-2009 (estimation) : 95 % 2010-2011 (objectif) : 95 %</p> |
| b) Personnel recruté et nommé en temps voulu | <p>b) Réduction de la durée moyenne de vacance pour les postes d'administrateur</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (nombre de jours) 2006-2007 : 220 2008-2009 (estimation) : 200 2010-2011 (objectif) : 180</p> |
| c) Représentation géographique plus équitable et meilleur équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes | <p>c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires recrutés dans des États membres non représentés ou sous-représentés</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 16,7 % 2008-2009 (estimation) : 18 % 2010-2011 (objectif) : 19 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à des postes de la catégorie des administrateurs ou de catégorie supérieure pour un an ou plus</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 33,1 % 2008-2009 (estimation) : 35 % 2010-2011 (objectif) : 37 %</p> |
| d) Renforcement de la cohérence et de la coopération entre la CEE et d'autres entités régionales, y compris les commissions régionales | <p>d) Nombre de nouvelles initiatives prises en vue d'assurer une coopération plus efficace et une meilleure cohésion entre la CEE et d'autres entités régionales</p> |

| | |
|---|---|
| | <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 5 nouvelles initiatives 2008-2009 (estimation) : 5 nouvelles initiatives 2010-2011 (objectif) : 5 nouvelles initiatives |
| e) Meilleure sensibilisation au travail accompli par la CEE et amélioration de l'accès des États membres de la CEE et autres parties prenantes à l'information y relative | e) Augmentation du nombre de consultations des pages du site Web de la CEE <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 60 millions de pages consultées 2010-2011 (objectif) : 65 millions de pages consultées |

Facteurs externes

- 19.23 Les objectifs visés et les réalisations escomptées au titre de la direction exécutive et de l'administration devraient être atteints si les conditions suivantes sont réunies : a) aucun déficit majeur de financement ne vient entraver la fourniture de l'assistance, le recrutement du personnel ou la fourniture en temps voulu des produits et services; b) la CEE bénéficie de la participation et du soutien actifs de ses États membres; et c) d'autres organisations sont disposées et aptes à coopérer.

Produits

- 19.24 Les produits finals prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Commission économique pour l'Europe :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session biennale de la Commission (5); réunions du Comité exécutif (16); réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2); réunions relatives au suivi des conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (10);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : documents destinés aux réunions du Comité exécutif (50); documents destinés aux réunions relatives aux conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (6); documents destinés à la session biennale de la Commission, dont un consacré à la problématique hommes-femmes et à l'économie (8); documents destinés aux réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la CESAP (4); rapport de la session biennale de la Commission (1); rapports des réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la CESAP (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : catalogue des publications de la CEE (2); recueil des instruments juridiques, normes et critères (2); rapport annuel de la CEE (2); rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la

- région de la CEE (1); mise à jour du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CEE (1);
- ii) Publications isolées : bonnes pratiques concernant l'économie et le genre (1); publication sur la conférence de Gunnar Myrdal (2);
 - iii) Missions d'établissement des faits : missions de bons offices et missions spéciales, y compris pour le compte du Secrétaire général (2);
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : « UNECE Weekly » (2); brochure sur le genre et l'économie (1); production de 2 séries de documents d'information (CD-ROMs, brochures, banderoles, panneaux, affiches et cartes postales) (2); « What UNECE Does for You » (brochures) (12);
 - v) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences de presse sur les activités de la CEE (2); communiqués de presse sur les activités de la CEE (2);
 - vi) Activités spéciales : conférence de Gunnar Myrdal (2);
 - vii) Supports techniques : tenue du site Web du Comité exécutif (2); tenue du site intranet du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes; gestion du site Web sur le genre et du pôle de connaissances sur le genre et l'économie (2); tenue du guide iSeek « Admin Made Easy » (2); tenue du site Web donnant accès aux informations et documents concernant la CEE dans son ensemble (2);
 - viii) Participation à l'élaboration de produits communs : fourniture d'apports techniques pour le rapport annuel sur la situation et les perspectives économiques dans le monde (2); fourniture d'apports techniques pour différents rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à des organes apparentés (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs aux pays d'Asie centrale, du Caucase et de l'Europe du Sud-Est sur l'économie et le genre (2); missions consultatives et missions d'établissement des faits ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement (2);
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : stages de formation sur l'esprit d'entreprise et les femmes (2);
 - iii) Projets opérationnels : projet sur l'intégration transversale du genre dans les politiques économiques concernant le Groupe de travail sur le genre et l'économie du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la CESAP (1);
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) :
- i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et établissement du plan-programme biennal du budget-programme de la CEE (1); coordination et établissement du budget-programme de la CEE (1);
 - ii) Évaluations : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales des sous-programmes des comités sectoriels (1); promotion des autoévaluations et de l'utilisation des résultats des évaluations (1).

Tableau 19.9

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 6 097,4 | 6 427,2 | 18 | 18 |
| Autres objets de dépense | 574,1 | 595,1 | – | – |
| Total partiel | 6 671,5 | 7 022,3 | 18 | 18 |
| Fonds extrabudgétaires | 20,5 | 10,2 | – | – |
| Total | 6 692,0 | 7 032,5 | 18 | 18 |

- 19.25 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration, qui représentent 7 022 300 dollars (qui font apparaître une augmentation nette de 350 800 dollars), se répartissent comme suit : a) 6 427 200 dollars destinés à financer 18 postes (11 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à une augmentation nette de 329 800 dollars en raison de l'effet-report de la création d'un poste P-4, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le contexte de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités liées au développement (270 600 dollars) et du transfert d'un poste P-5 du sous-programme 1 (Environnement) au Groupe de l'information, compensé en partie par le transfert d'un poste P-4 du Groupe de l'information au sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) (59 200 dollars); et b) 595 100 dollars au titre des objets de dépense autre que les postes, ce qui correspond à une augmentation de 21 000 dollars au titre des services contractuels.
- 19.26 Le transfert d'un poste P-5 du sous programme 1 (Environnement) fait suite à une demande formulée par les États membres de la CEE à l'issue de la réforme entreprise en 2006, qui souhaitaient que la Commission améliore ses communications, relations publiques et contacts avec les médias afin d'accroître le nombre de documents et publications visés disponibles sur l'Internet et en rehausser la qualité et d'améliorer la production des documents imprimés. Le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) s'explique par le fait que le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a besoin d'un fonctionnaire d'appui de rang plus élevé pour s'occuper de son élément de programme renforcé, qui comporte désormais l'amélioration des économies d'énergie dans le secteur du logement dans le contexte des changements climatiques.
- 19.27 L'augmentation de 21 000 dollars au titre des travaux contractuels d'imprimerie est imputable aux besoins supplémentaires de traduction dans les langues de pays en développement et en transition de documents et matériaux nécessaires pour les réunions et séminaires, qui ne peut être assurée par les services de conférence.
- 19.28 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 10 200 dollars sont prévus au titre de la direction exécutive et de l'administration pour financer les activités liées à l'examen de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing 15 ans après la tenue de la Conférence et au suivi de la Conférence mondiale d'examen. Les fonds extrabudgétaires prévus pour 2010-2011 sont calculés sur la base des fonds actuellement disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale. Il en a été reçu aucune indication que des ressources supplémentaires seraient versées.

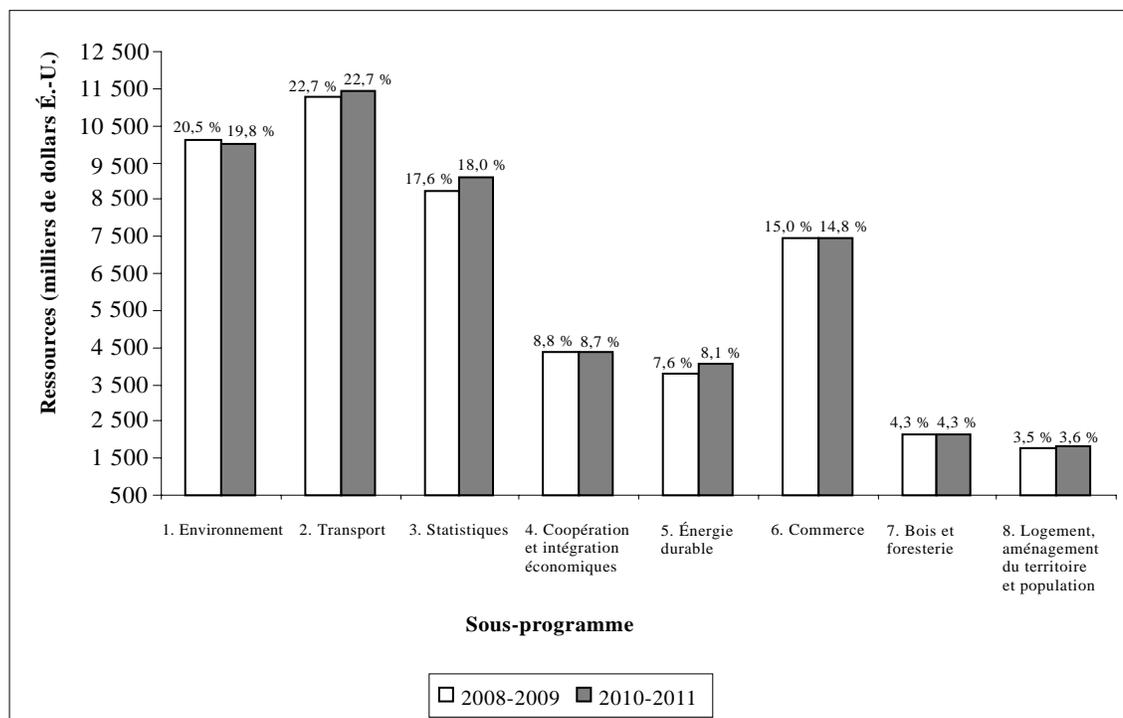
C. Programme de travail

Tableau 19.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

| Sous-programme | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--|--|--|------------|------------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| 1. Environnement | 10 121,8 | 10 006,0 | 32 | 32 |
| 2. Transports | 11 273,8 | 11 419,7 | 37 | 38 |
| 3. Statistiques | 8 738,5 | 9 092,6 | 30 | 30 |
| 4. Coopération et intégration économiques | 4 388,9 | 4 388,9 | 13 | 13 |
| 5. Énergie durable | 3 799,9 | 4 070,0 | 12 | 12 |
| 6. Commerce | 7 447,6 | 7 447,6 | 24 | 24 |
| 7. Bois et foresterie | 2 161,5 | 2 161,5 | 7 | 7 |
| 8. Logement, aménagement du territoire et population | 1 758,6 | 1 815,1 | 6 | 6 |
| Total partiel | 49 690,6 | 50 401,4 | 161 | 162 |
| Fonds extrabudgétaires | 25 365,0 | 24 341,6 | 21 | 22 |
| Total | 75 055,6 | 74 743,0 | 182 | 184 |

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 006 000 dollars

- 19.29 La responsabilité principale du sous-programme incombe à la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le cadre du sous-programme 1 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Préserver l'environnement et la santé humaine, améliorer la gestion de l'environnement dans toute la région et promouvoir une meilleure intégration des mesures relatives à l'environnement dans les politiques sectorielles

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Capacité renforcée en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est

a) Nombre accru de pays appliquant les indicateurs environnementaux conformément aux directives de la CEE en la matière

Mesure des résultats
2006-2007 : aucun pays
2008-2009 (estimation) : 6 pays
2010-2011 (objectif) : 11 pays

b) Respect plus strict, par les pays membres, des engagements régionaux et internationaux au titre de la CEE

b) Nombre accru de pays faisant état dans leurs rapports de progrès en matière d'application des instruments juridiquement contraignants

Mesure des résultats
2006-2007 : 131 rapports
2008-2009 (estimation) : 140 rapports
2010-2011 (objectif) : 150 rapports

c) Amélioration de la performance environnementale dans les pays en transition

c) i) Nombre accru de pays ayant amélioré leur performance environnementale selon la série d'indicateurs mentionnés dans les études de performance environnementale

Mesure des résultats
2006-2007 : 7 pays
2008-2009 (estimation) : 10 pays
2010-2011 (objectif) : 14 pays

ii) Nombre accru de recommandations qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures, comme indiqué par les pays ayant fait l'objet d'un examen

Mesure des résultats

2006-2007 : 155 recommandations

2008-2009 (estimation) : 255

recommandations

2010-2011 (objectif) : 385 recommandations

Facteurs externes

- 19.30 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux échelons national, régional et local : a) une volonté politique et des capacités suffisantes pour prendre en compte les préoccupations environnementales lors de l'élaboration des politiques et pour adopter des lois transposant les accords environnementaux de la CEE; b) une connaissance suffisante des problèmes environnementaux et une opinion publique qui appuie résolument l'application des politiques nationales et régionales.

Produits

- 19.31 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité des politiques de l'environnement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions du Comité des politiques de l'environnement, portant notamment sur la suite à donner aux conclusions de la Conférence ministérielle de Belgrade sur l'environnement pour l'Europe en rapport avec le mandat du Comité (25); Bureau du Comité (12); Comité directeur chargé de l'éducation en vue du développement durable (4); Groupe d'experts chargés de la performance environnementale (10); réunion régionale sur la mise en œuvre du développement durable (4); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (6); conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents destinés à la réunion régionale sur la mise en œuvre du développement durable (2); rapports du Comité des politiques de l'environnement (5); rapports du Comité directeur chargé de l'éducation en vue du développement durable (2); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (2); rapports des réunions du Bureau (4); rapport de la réunion régionale sur la mise en œuvre du développement durable (1); rapports sur la surveillance de l'environnement (6); rapports relatifs aux études de performance environnementale (5); rapports établis dans la perspective de la conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe (5);
 - ii) Réunion des parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité juridique (6); Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (8); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation (8); Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (6); Groupe de travail sur l'eau et la santé (8); Comité de contrôle de l'application du Protocole sur l'eau et la santé (12);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (2); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation (2); rapports établis en application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (8); rapport de la deuxième Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (1); rapports du Groupe de travail sur l'eau et la santé (2); rapports établis en application du Protocole sur l'eau et la santé (10);
- iii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (6); Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Convention (4); Groupe de travail sur l'élaboration de la Convention (4); consultation des coordonnateurs (2); groupe d'experts sur l'eau et les accidents industriels (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (1); rapport sur la mise en œuvre de la Convention (1); rapports établis en application de la Convention (10);
- iv) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de l'Organe exécutif de la Convention (14); Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12); Groupe de travail sur les effets (12); Groupe de travail chargé des stratégies et de l'examen (22);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de l'Organe directeur du Programme concerté (2); rapports du Groupe de travail sur les effets (2); rapports du Groupe de travail chargé des stratégies et de l'examen (5); rapports de l'Organe exécutif (2); rapports établis dans le cadre de la Convention (29);
- v) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité de l'application de la Convention (20); Réunion des Parties à la Convention (6); Réunion des Parties à la Convention constituée en Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (6); Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (12); Groupe de travail sur l'évaluation stratégique environnementale (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la Réunion des Parties à la Convention constituée en Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (1); rapport de la Réunion des Parties à la Convention (1); rapports du Comité de l'application de la Convention (4); rapports du Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (2); rapports du Groupe de travail sur l'évaluation stratégique environnementale (2); rapports établis en application de la Convention (10);

- vi) Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion des Parties à la Convention (6); Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (3); Groupe de travail des Parties à la Convention (16); Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (12); Comité de contrôle de l'application de la Convention (48);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la Réunion des Parties à la Convention (1); rapports du Comité de contrôle de l'application de la Convention (8); rapports établis en application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (8); rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); rapports du Groupe de travail des Parties à la Convention (3); rapports du Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); rapports établis en application de la Convention (12);
- vii) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la session annuelle du Comité directeur (1); rapports demandés par le Comité directeur (7);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : série d'études sur la pollution atmosphérique (2); stratégies et politiques : résumé de l'étude approfondie effectuée en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (2010) (1); série de publications sur l'eau (2); série de publications sur les capacités de coopération dans le domaine de l'eau (2);
 - ii) Publications isolées : évaluations de la performance environnementale de certains pays membres (4); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : examen de la mise en œuvre de la Convention (1); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : document juridique (1); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : directives pratiques (1); réimpression du texte de la Convention d'Aarhus, comprenant le nouveau libellé relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM) après l'entrée en vigueur de cette modification (1); manuel sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1); deuxième évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE (1); résumé à l'usage des décideurs de la deuxième évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE (1); directives portant sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès réalisés et l'établissement de rapports en application du Protocole sur l'eau et la santé (1); directives relatives à la surveillance des maladies transmises par l'eau (1); bonnes pratiques en matière d'accès équitable à l'eau (1); directives concernant l'eau et l'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes (1); directives relatives à l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors des phénomènes climatiques extrêmes (1); manuel pour la ratification et l'application de la Convention sur l'eau (1);

- iii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse (2);
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les évaluations de performance environnementale (1); brochure sur la Convention sur l'eau (1); brochures sur le Protocole sur l'eau et la santé (2);
 - v) Supports techniques : tenue du site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : conseils aux pays en transition en ce qui concerne les évaluations de performance environnementale (2); activités de lancement des évaluations de performance environnementale (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers sous-régionaux consacrés à la promotion de la mise en œuvre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontières et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (4); ateliers consacrés à la promotion de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (4); ateliers sur la gestion des eaux transfrontières (2); ateliers sur l'eau et la santé (2); ateliers consacrés à la mise en œuvre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (8); ateliers consacrés à la mise en œuvre des Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (10);
 - iii) Projets opérationnels : utilisation rationnelle des sources d'énergie et des ressources en eau en Asie centrale (1); projet relatif à la gestion de la base d'information régionale sur les ressources en eau en Asie centrale (phase II) (1); projets de renforcement des capacités du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (1).

Tableau 19.12

Ressources nécessaires : sous-programme 1

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 9 957,3 | 9 841,5 | 32 | 32 |
| Autres objets de dépense | 164,5 | 164,5 | – | – |
| Total partiel | 10 121,8 | 10 006,0 | 32 | 32 |
| Fonds extrabudgétaires | 12 231,8 | 15 242,8 | 8 | 9 |
| Total partiel | 22 353,6 | 25 248,8 | 40 | 41 |

19.32 Les ressources demandées au titre du sous-programme 1 (Environnement), qui représentent 10 006 000 dollars (soit une diminution nette de 115 800 dollars par rapport à l'exercice précédent) se répartissent comme suit : a) 9 841 500 dollars correspondant au financement de 32 postes (21 postes d'administrateur et 11 d'agent des services généraux), soit une diminution nette de

115 800 dollars qui s'explique par le transfert d'un poste P-5 au Groupe de l'information de la rubrique Direction exécutive et administration; cette diminution nette est annulée en partie par l'acquisition d'un poste P-3 provenant du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population); et b) 164 500 dollars correspondant à des objets de dépense autres que les postes (consultants et experts et voyages).

- 19.33 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires prévus (15 242 800 dollars) devraient permettre d'aider, dans le cadre de ce sous-programme, les pays en transition à mettre en œuvre les instruments juridiques, normes et règles de la CEE. Le montant des fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice 2010-2011 a été établi en fonction des niveaux de financement connus et prévus, au moment de la présentation du projet de budget, des nouveaux projets et des projets en cours.

Sous-programme 2 Transports

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 419 700 dollars

- 19.34 Ce sous-programme, dont la responsabilité incombe à la Division des transports, sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 2 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable

Réalisations escomptées

a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures et les services, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres questions liées aux transports

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation de la proportion d'instruments juridiques relatifs aux transports entrés en vigueur parmi ceux adoptés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) (56 grands instruments juridiques)

Mesure des résultats

2006-2007 : 80 %

2008-2009 (estimation) : 85 %

2010-2011 (objectif) : 87 %

ii) Nombre de nouvelles réglementations automobiles et d'amendements aux dispositions existantes

Mesure des résultats

2006-2007 : 137 amendements

et réglementations

- 2008-2009 (estimation) : 130 amendements et réglementations
2010-2011 (objectif) : 130 amendements et réglementations
- iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour tenir compte de la révision la plus récente des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 3 instruments juridiques
2008-2009 (estimation) : 6 instruments juridiques
2010-2011 (objectif) : 6 instruments juridiques
- b) Meilleure application des lois ainsi que des instruments juridiques élaborés et des recommandations formulées par la CEE en matière de transports
- b) i) Accroissement du nombre de participations (adhésions, ratifications ou autres) aux instruments juridiques relatifs aux transports élaborés par la CEE
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 1 601 participations
2008-2009 (estimation) : 1 620 participations
2010-2011 (objectif) : 1 640 participations
- ii) Nombre de mécanismes de suivi de l'application adoptés et mis en place par les États Membres
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 1 mécanisme
2008-2009 (estimation) : 5 mécanismes
2010-2011 (objectif) : 8 mécanismes
- c) Renforcement de la capacité nationale pour le développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, en particulier dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, ainsi que dans le sud du Caucase et en Asie centrale
- c) i) Accroissement du nombre de participations aux 4 grands instruments, ce qui devrait permettre de mieux couvrir la région de la CEE par des accords relatifs aux infrastructures de transport
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 107 participations
2008-2009 (estimation) : 113 participations
2010-2011 (objectif) : 119 participations
- ii) Accroissement du nombre de participations par des pays de la CEE à des projets sous-régionaux, ce qui devrait permettre de mieux couvrir la région de la CEE par des plans d'investissement dans les transports régionaux et sous-régionaux

| | |
|---|--|
| | <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 41 participations 2008-2009 (estimation) : 45 participations 2010-2011 (objectif) : 49 participations |
| d) Facilitation accrue en matière de commerce et de transport, une attention particulière étant portée aux pays en transition sans littoral et aux pays de transit voisins, grâce à une application plus étendue de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) | d) Augmentation du nombre de carnets TIR délivrés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 6,1 millions de carnets délivrés 2008-2009 (estimation) : 6,2 millions de carnets délivrés 2010-2011 (objectif) : 6,3 millions de carnets délivrés |

Facteurs externes

- 19.35 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les différentes parties concernées parviennent à un consensus sur l'actualisation d'instruments juridiques en vigueur et sur l'établissement de nouveaux instruments; b) le climat est propice à la ratification d'instruments juridiques relatifs au secteur des transports élaborés par la CEE ou à l'adhésion à de tels instruments; c) les gouvernements et les parlements décident d'élaborer, d'adopter et d'appliquer la législation interne correspondante; d) le climat politique est stable dans les pays membres, ce qui permet aux infrastructures et réseaux de transport de se développer et facilite le passage des frontières; e) des fonds suffisants sont disponibles, sur le plan national, pour que les instruments juridiques puissent être appliqués; f) les contributions volontaires sont suffisantes pour que les projets d'infrastructure puissent être exécutés.

Produits

- 19.36 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)
 - i) Comité des transports intérieurs :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité à sa session annuelle (12) et du Bureau du Comité (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : analyse de la situation des transports et des nouvelles tendances dans les pays membres de la CEE (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Comité (2); rapports sur les activités concernant l'assistance aux pays en transition (2); rapports sur l'application des conventions et accords internationaux sur les transports (2);
 - ii) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité d'experts à sa session biennale (2 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document destiné au Comité d'experts (1); rapport sur les travaux de la session biennale du Comité d'experts (1);

- rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les travaux du Comité d'experts (1);
- iii) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Sous-Comité d'experts (53 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : série de documents sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (2); rapports du Sous-comité d'experts (4);
 - iv) Sous-Comité d'experts du système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale, relevant du Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Sous-Comité d'experts (20 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : séries de documents sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (2); rapports du Sous-Comité d'experts (4);
 - v) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules, y compris des Comités d'administration des accords de 1958, et 1997 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (48 séances); Groupe de travail du bruit (20 séances); Groupe de travail du matériel de roulement et de freinage (28 séances); Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (28 séances); Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (28 séances); Groupe de travail de la sécurité passive (28 séances); Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (28 séances); Comité de gestion pour la coordination des travaux (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : résolution de synthèse sur la construction automobile (1); série de documents sur les modifications apportées aux instruments juridiques sur la construction des véhicules automobiles (20); rapports sur l'état de l'Accord de 1958 (6), l'Accord de 1997 sur les contrôles techniques périodiques (6) et l'Accord mondial de 1998 (6); rapports du Groupe de travail du matériel de roulement et de freinage (4); rapports du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); rapports du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); rapports du Groupe de travail du bruit (4); rapports du Groupe de travail de la sécurité passive (4); rapports du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4); rapports sur les travaux des sessions du Forum mondial, dont ceux du Comité de gestion pour la coordination des travaux, des comités d'administration des accords de 1958 et 1997 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (6);
 - vi) Groupe de travail du transport des denrées périssables :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (16 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : série de documents sur les modifications apportées à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2);
 - vii) Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions du Groupe de travail (40 séances); réunions communes de la Commission d'experts du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et du Groupe de travail (45 séances); réunions communes d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (20 séances); Comité d'administration de l'ADN (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : série de documents sur les modifications apportées à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), au RID et à l'ADN (8); rapports sur les travaux de la réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (4); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4); rapports sur les travaux de la réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail (4); rapports sur les travaux des sessions du Comité d'administration de l'ADN (4); listes des modifications apportées à la version de 2007 de l'ADN (1) et de l'ADR (1);
- viii) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports :
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les liaisons eurasiatiques (2); documents sur les ports, points de rencontre des transports internes et des transports maritimes (2); documents sur les problèmes liés à la chaîne logistique dans le domaine des transports (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail (2);
- ix) Groupe de travail des statistiques des transports :
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (12 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de session du Groupe de travail (12); documents sur les indicateurs relatifs aux transports (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail (2);
- x) Groupe de travail des transports routiers :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (12 séances); réunions spéciales concernant la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (2); documents sur les modifications apportées à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (4); documents sur l'application de l'AETR (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (2); examen du plan directeur des projets TEM (autoroute transeuropéenne Nord-Sud) et TER (chemin de fer transeuropéen) (1); proposition d'accord

multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (1);

- xi) Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (28 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur l'application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière (1); documents sur les modifications apportées à la Convention sur la circulation routière (4); documents sur les prescriptions nationales dans le domaine de la sécurité de la circulation routière (2); documents sur la révision de l'ensemble des résolutions sur la circulation routière et sur la signalisation routière (4); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4);
- xii) Groupe de travail des transports par chemin de fer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (12 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) (4); documents sur les questions de gestion des chemins de fer (2); documents sur l'accessibilité du transport ferroviaire de passagers (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen (2);
- xiii) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (20 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) (2); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4);
- xiv) Groupe de travail des transports par voie navigable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (12 séances); Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (20 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des transports par voie navigable (2); rapports du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (4);
- xv) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail à ses sessions (36 séances); Groupe spécial d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation de la procédure TIR (16 séances); Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des

- marchandises aux frontières de 1982 (2 séances); Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 (8 séances); Commission de contrôle TIR (24 séances);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur l'application de la Convention TIR (40); documents sur l'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (8); documents sur l'informatisation de la procédure TIR (12); documents sur l'application d'autres conventions sur la facilitation du passage des frontières (2); rapport du Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (6); rapports du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 (4); rapports sur les travaux des réunions de la Commission de contrôle TIR (8); rapports du Groupe spécial d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation de la procédure TIR (4);
- xvi) Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement :
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité directeur à sa session annuelle (2 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de la session annuelle du Comité directeur (1); rapports demandés par le Comité directeur (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports* (1); *Manuel ATP* (1); *Manuel TIR* (1); bulletin intitulé *Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord* (Internet seulement) (2); *Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord* (Internet seulement) (2); *Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route* (versions papier et CD-ROM) (1); *Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures* (1); *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques* (1); *carte du réseau des routes E* (1); *carte du réseau des lignes de chemin de fer européennes* (1); *recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure* (1); *recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Règlement type* (versions papier et CD-ROM) (1); *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Manuel d'épreuves et de critères* (1); *Code européen des voies de navigation intérieure* (1);
 - ii) Publications isolées : *Livre blanc sur les tendances et l'évolution de la navigation intérieure et de ses infrastructures* (1); *Mise à jour de la publication Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules : Comment il fonctionne, comment y adhérer* (1); *Plan directeur des projets TEM et TER (révisé)* (1); *document sur l'amélioration du rendement énergétique des véhicules aux fins de réduire les émissions de CO₂ produites par les moyens de transport* (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *manuel de statistiques sur les transports* (2); documents d'information tels que le *répertoire du Comité des transports intérieurs* (6);

- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : complémentaires annuelles des communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
 - v) Supports techniques : gestion de la Banque de données internationale TIR (ITDB) sur les opérateurs de transport, y compris sa version en ligne (2); mise au point du projet de gestion en ligne de la banque de données ITDB (1); mise au point et tenue du registre international des dispositifs de scellement et des timbres douaniers (1); gestion du site Web TIR (2); mise à jour d'une carte des réseaux de transport combiné, disponible en ligne (2); tenue de l'inventaire en ligne des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (2); tenue des bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la circulation routière, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et le transport et l'environnement (2); gestion du site Web où sont affichés les documents de séance, des publications et l'information relative aux activités menées dans le cadre du sous-programme (2); règlements concernant les véhicules et modifications qui y sont apportées (2);
 - vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : facilitation des transports et application de la Convention TIR (4); accords relatifs à la construction de véhicules (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Prestation de services consultatifs sur les instruments juridiques concernant la facilitation des transports (2), le passage des frontières (2), la sécurité routière (2), la construction automobile (2), le transport des marchandises dangereuses et autres marchandises particulières (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires portant sur certaines questions relatives aux projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemins de fer transeuropéens (TER), dans les domaines des systèmes de transport intelligents, de la tarification des infrastructures de transport, du transport intermodal, des nouvelles technologies applicables aux opérations de transport par chemins de fer, des centres logistiques et villages d'affrètement, et du passage des frontières (4);
 - iii) Projets opérationnels : projet TEM (1); projet TER (1); mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, phase II (1); projet pilote sur les notifications électroniques préalables à l'arrivée pour les transports TIR à destination de la Fédération de Russie (1); projets liés au Groupe de travail sur les transports et la facilitation du passage des frontières du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, exécutés en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (1).

Tableau 19.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 11 080,8 | 11 247,1 | 37 | 38 |
| Autres objets de dépense | 193,0 | 172,6 | – | – |
| Total partiel | 11 273,8 | 11 419,7 | 37 | 38 |
| Fonds extrabudgétaires | 2 884,2 | 4 192,1 | 7 | 7 |
| Total | 14 158,0 | 15 611,8 | 44 | 45 |

- 19.37 Les ressources demandées au titre du sous-programme 2 (Transports) (11 419 700 dollars), qui font apparaître une augmentation nette de 145 900 dollars, se répartissent comme suit : a) 11 247 100 dollars permettant de financer 38 postes (23 postes d'administrateur et 15 postes d'agent des services généraux), soit une augmentation de 166 300 dollars qui résulte de la création d'un poste d'économiste de classe P-3; b) 172 600 dollars (soit une diminution de 20 400 dollars) au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer des services contractuels.
- 19.38 Le titulaire du nouveau poste P-3 qu'il est proposé de créer serait chargé des travaux ayant trait aux normes de consommation de carburant pour les véhicules et à la lutte contre le réchauffement climatique, menés en application de la décision prise par les États participant au Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules.
- 19.39 La diminution de 20 400 dollars des frais d'imprimerie, au titre des services contractuels s'explique par le recours aux services internes d'impression plutôt qu'à des imprimeurs externes.
- 19.40 Durant l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires, dont le montant prévu est estimé à 4 192 100 dollars, serviront à : a) permettre à la Division des transports de superviser, au nom des Parties contractantes à la Convention, l'application du régime de transit douanier TIR, y compris le fonctionnement du système de garanties douanières qui en fait partie, et de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par le Comité de gestion de la Convention TIR; b) mener des activités liées aux projets TEM et TER; c) mettre en œuvre le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement; d) assurer l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités. L'estimation des fonds extrabudgétaires nécessaires pour 2010-2011 se fonde sur le financement actuel et prévu des projets en cours et nouveaux au moment de la présentation du projet de budget.

**Sous-programme 3
Statistiques**
Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 092 600 dollars

- 19.41 Le sous-programme relève de la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 3 du programme 16 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 19.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la fiabilité des statistiques officielles nationales, en assurer la comparabilité internationale, et jouer un rôle central de coordination des activités statistiques internationales engagées dans la région

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Refonte structurelle de l'activité statistique des différentes organisations internationales afin d'éliminer les doubles emplois et de corriger les lacunes | <p>a) Nombre d'organisations internationales rendant compte régulièrement de leurs activités dans le cadre de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 26 organisations 2008-2009 (estimation) : 26 organisations 2010-2011 (objectif) : 26 organisations</p> |
| b) Disponibilité accrue de données macroéconomiques, sociales et démographiques fiables, à jour et comparables, notamment sur les pays les moins avancés de la région | <p>b) i) Pourcentage accru de données de qualité dans les tableaux synoptiques (pourcentage d'espaces remplis par rapport au nombre total de cases)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 53 % 2008-2009 (estimation) : 60 % 2010-2011 (objectif) : 70 %</p> <p>ii) Pourcentage accru d'utilisateurs se déclarant satisfaits, selon l'enquête d'évaluation de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données contenues dans la base de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 81 % 2008-2009 (estimation) : 85 % 2010-2011 (objectif) : 87 %</p> |
| c) Perfectionnement des séries de normes et pratiques recommandées à l'échelle internationale pour assurer la comparabilité des statistiques | <p>c) i) Nombre accru, au niveau international, de normes statistiques nouvelles ou révisées et de recommandations auxquelles la CEE a contribué quant au fond</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 3 normes statistiques nouvelles ou révisées 2008-2009 (estimation) : 4 normes statistiques nouvelles ou révisées 2010-2011 (objectif) : 4 normes statistiques nouvelles ou révisées</p> |

- ii) Nombre de domaines statistiques (d'après la classification de la base de données des activités statistiques internationales) faisant l'objet d'un travail méthodologique de fond de la CEE
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 21 domaines
2008-2009 (estimation) : 23 domaines
2010-2011 (objectif) : 23 domaines
- d) Meilleure application des normes internationales et des bonnes pratiques dans les systèmes statistiques, en particulier dans les pays les moins avancés de la région
- d) i) Nombre accru de pays se conformant plus strictement aux principes fondamentaux applicables aux statistiques officielles après révision de leur législation nationale en matière de statistiques
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 6 nouveaux pays
2008-2009 (estimation) : 5 nouveaux pays
2010-2011 (objectif) : 4 nouveaux pays
- ii) Nombre de nouvelles recommandations de la CEE appliquées par les pays afin d'améliorer leur cadre institutionnel de la statistique officielle
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 45 nouvelles recommandations
2008-2009 (estimation) : 30 nouvelles recommandations
2010-2011 (objectif) : 30 nouvelles recommandations
-

Facteurs externes

- 19.42 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les services internationaux de statistique présents dans la région de la CEE, en particulier ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ainsi que les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE sont disposés à coopérer; b) les données nécessaires aux bases statistiques de la CEE sont mises gratuitement à la disposition de la CEE par les services nationaux de statistique et par l'EUROSTAT, l'OCDE et le FMI; c) des ressources sont disponibles pour assurer l'assistance technique auprès des services officiels de statistique des pays en transition; et d) l'infrastructure technique est suffisamment développée pour accueillir les activités portant sur les bases de données et la diffusion sur le Web.

Produits

- 19.43 Les produits finals prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Conférence des statisticiens européens :
- i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Conférence (10); réunions du Bureau de la Conférence (16); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques démographiques et sociales (42); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques économiques (18); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux systèmes d'information statistique (42); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques de l'environnement et du développement durable (18); réunions régionales sur les indicateurs pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, en coopération avec la Division de statistique du Siège et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles de la Conférence des statisticiens européens (2); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques de développement durable (4); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques démographiques et sociales (17); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques économiques (9); documents pour les réunions intergouvernementales sur les systèmes d'information statistique (10); documents pour la coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE (44); documents sur des questions intéressant les chefs des services nationaux de statistique (34); documents pour la réunion régionale sur les indicateurs pour les Objectifs du millénaire pour le développement (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications isolées : *Countries in Figures 2011* (Europe, Asie centrale, Amérique du Nord) (1); documentation méthodologique (4); monographies statistiques (2); publications dans la série « Statistical Standards and Studies » (4);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documentation de sensibilisation aux Principes fondamentaux de la statistique officielle; Conférence des statisticiens européens; programme de travail intégré; base de données statistiques ventilées par sexe et base de données macroéconomiques; principaux indicateurs socioéconomiques pour la région (6);
 - iii) Supports techniques : gestion du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2); mise à jour de la base de données sur la présentation des programmes de travail internationaux en matière de statistique (2); mise à jour de la base de données statistiques ventilées par sexe de la CEE (2); mise à jour de la base de données sur les statistiques macroéconomiques de la CEE (2); création d'une base de données sur les indicateurs pour les Objectifs du millénaire pour le développement (1); mise à jour de la base de données sur les indicateurs pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : consultations spéciales avec des spécialistes des services nationaux de statistique au sujet de la compilation des données statistiques dont la CEE a besoin pour ses études et ses publications (2); consultations avec la direction des services nationaux de statistique au sujet de l'application des normes internationales et de l'amélioration des systèmes nationaux de statistique (2);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : réunions, stages et séminaires organisés dans le cadre de projets statistiques régionaux à financement extérieur (PNUD, Banque mondiale, etc.) (4); réunions, stages et séminaires organisés dans le cadre du projet relatif au Compte pour le développement (4).

Tableau 19.16

Ressources nécessaires : sous-programme 3

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 8 592,3 | 8 946,4 | 30 | 30 |
| Autres objets de dépense | 146,2 | 146,2 | – | – |
| Total partiel | 8 738,5 | 9 092,6 | 30 | 30 |
| Fonds extrabudgétaires | 548,1 | – | – | – |
| Total | 9 286,6 | 9 092,6 | 30 | 30 |

- 19.44 Les ressources proposées pour le sous-programme 3, d'un montant de 9 092 600 dollars, représentant une augmentation de 354 100 dollars, se répartissent comme suit : a) 8 946 400 dollars pour le financement de 30 postes (19 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux), soit une augmentation de 354 100 dollars imputable à l'effet-report de la création d'un poste P-3, conformément à la résolution 63/260 sur les activités touchant au développement, et d'un poste P-2 pendant l'exercice biennal 2008-2009; et b) 146 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les services de consultants et d'experts et les voyages du personnel.

**Sous-programme 4
Coopération et intégration économiques**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 388 900 dollars

- 19.45 L'exécution du sous-programme relève de la Division de l'intégration et de la coopération économiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie énoncée au titre du sous-programme 4 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité des activités économiques dans la région de la CEE

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Partage élargi et promotion, par les pays membres, des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques en vue de la formulation par la CEE de recommandations générales connexes | <p>a) Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et d'acquis d'expérience entre les États membres</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 5 recommandations 2008-2009 (estimation) 8 recommandations 2010-2011 (objectif) : 8 recommandations</p> |
| b) Meilleure application par la CEE des recommandations générales susmentionnées | <p>b) Nombre accru de mesures pratiques prises par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour appliquer les recommandations de politique générale</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 mesures pratiques 2008-2009 (estimation) : 5 mesures pratiques 2010-2011 (objectif) : 8 mesures pratiques</p> |
| c) Renforcement des capacités des pays en transition en matière de promotion des pratiques optimales et d'application des recommandations générales de la CEE susmentionnées | <p>c) Nombre d'activités nationales de suivi découlant de la formation et du renforcement des capacités</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 3 activités 2010-2011 (objectif) : 10 activités</p> |

Facteurs externes

- 19.46 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les spécialistes des administrations publiques, des milieux universitaires et du secteur privé participent activement aux réunions et au réseau d'experts qui sera mis sur pied par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques, et ils y apportent leur contribution; b) les gouvernements sont disposés à engager des débats d'orientation et à prendre des mesures pour appliquer les recommandations adoptées par le Comité; c) les ressources extrabudgétaires dégagées sont proportionnelles à la demande croissante de renforcement des capacités et de services consultatifs émanant des pays en transition.

Produits

- 19.47 Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité de la coopération et de l'intégration économiques :
- i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (12 séances); équipe de spécialistes des partenariats public-privé (6 séances); équipe de spécialistes des politiques en matière d'innovation et de compétitivité (6 séances); équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (6 séances); autres réunions de groupes d'experts, notamment réunions sur l'entreprenariat et le développement des entreprises; financement du développement novateur

- et d'autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques (12); forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, exécuté en commun avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (4 séances);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Comité (8); documents pour les réunions d'équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (8); rapports des sessions annuelles du Comité (2); rapports des réunions d'équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (8);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications isolées : études comparatives et rapports analytiques (4); guides et panoplies d'outils pour le renforcement des capacités (3);
- ii) Supports techniques : maintenance de la plate-forme virtuelle pour l'échange d'informations et de données d'expérience (2); maintenance de sites Web permettant d'avoir accès à des éléments d'information et des documents sur les activités liées au sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Cours de formation, séminaires et ateliers : cours de formation (6) et séminaires d'orientation (6) dans les domaines visés par le programme de travail;
- ii) Projets opérationnels : promotion du commerce et des possibilités d'exportation de biomasse viable pour certaines régions de la Fédération de Russie (1); renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles en matière de compétitivité et de politiques d'innovation, notamment par la commercialisation de la propriété intellectuelle et la promotion des partenariats public-privé (1); projet lié au Groupe de travail sur le développement axé sur les savoirs du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, exécuté en commun avec la CESAP (1).

Tableau 19.18

Ressources nécessaires, sous-programme 4

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 4 271,8 | 4 271,8 | 13 | 13 |
| Autres objets de dépense | 117,1 | 117,1 | – | – |
| Total partiel | 4 388,9 | 4 388,9 | 13 | 13 |
| Fonds extrabudgétaires | 870,9 | 428,7 | 1 | 1 |
| Total | 5 259,8 | 4 817,6 | 14 | 14 |

19.48 Le montant de 4 388 900 dollars proposé au titre du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) comprend a) un montant de 4 271 800 dollars pour le financement de 13 postes (9 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux) et b) un montant de 117 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, notamment les services de consultants, les réunions de groupes d'experts, les déplacements du personnel et les services contractuels.

19.49 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 428 700 dollars seront utilisés pour réaliser des activités au titre des projets suivants : a) promotion du commerce et des possibilités d'exportation de biomasse viable pour certaines régions de la Fédération de Russie; et b) renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles en matière de compétitivité et de politiques d'innovation, notamment par la commercialisation de la propriété intellectuelle et la promotion des partenariats public-privé. Il est prévu une réduction du montant net des fonds extrabudgétaires pour 2010-2011 compte tenu du nombre réduit des projets, vu que les projets de l'exercice 2008-2009 ont été menés à terme.

Sous-programme 5 **Énergie durable**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 070 000 dollars

19.50. Le sous-programme relève de la Division de l'énergie durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie énoncée au titre du sous-programme 5 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie et une meilleure intégration de l'économie de l'énergie et des infrastructures énergétiques des pays de la région

Réalisations escomptées

a) Progrès sur les questions relatives au développement de l'énergie durable
– production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources énergétiques

Indicateurs de succès

a) i) Pourcentage de ceux qui ont participé au sondage et indiqué qu'ils avaient adopté des mesures concrètes ou modifié leurs politiques à la suite du dialogue qui s'était instauré entre les gouvernements, les milieux industriels et le secteur financier

Mesure des résultats

2006-2007 : 55 %

2008-2009 (estimation) : 60 %

2010-2011 (objectif) : 65 %

ii) Pourcentage de ceux qui ont participé au sondage et jugé très utiles les informations, rapports techniques et d'orientation générale fournis ou établis sur les questions d'énergie durable

Mesure des résultats

2006-2007 : 46 %

2008-2009 (estimation) : 60 %

2010-2011 (objectif) : 65 %

b) Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et des rendements énergétiques dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux et de la création d'un marché des économies d'énergie dans les pays en transition

c) Application élargie des recommandations/principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales

d) Progrès dans l'exécution des projets d'appui au développement énergétique durable

b) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans les économies d'énergie au titre du « Projet énergétique 21 » approuvés pour financement dans les pays en transition

Mesure des résultats

2006-2007 : aucun projet

2008-2009 (estimation) : 14 projets

2010-2011 (objectif) : 16 projets

c) i) Augmentation du nombre d'organisations professionnelles et d'organismes normatifs internationaux favorables à l'élargissement et à l'application de la Classification-cadre, notamment pour les normes de présentation des résultats financiers des activités extractives

Mesure des résultats

2006-2007 : 7 nouvelles organisations

2008-2009 (estimation) : 4 nouvelles organisations

2010-2011 (objectif) : 5 nouvelles organisations

ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de leur intention d'appliquer la Classification-cadre à la gestion de leurs ressources en énergies fossiles et en uranium

Mesure des résultats

2006-2007 : 18 pays

2008-2009 (estimation) : 8 pays

2010-2011 (objectif) : 10 pays

d) Accroissement du volume de carburant diesel remplacé par du gaz naturel dans les véhicules utilitaires empruntant l'itinéraire du Projet « Corridor bleu » de transport routier à travers l'Europe

Mesure des résultats

2006-2007 : 96 000 tonnes

2008-2009 (estimation) : 320 000 tonnes

2010-2011 (objectif) : 350 000 tonnes

Facteurs externes

- 19.51 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux niveaux national, régional et local : a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans l'élaboration des politiques et pour appliquer la législation nationale transposant les accords sur l'environnement conclus au sein de la CEE; et b) il existe une prise de conscience et une

participation suffisantes du public pour promouvoir la mise en œuvre des politiques nationales et régionales.

Produits

19.52. Les produits prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Comité de l'énergie durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (12 séances); Bureau du Comité (4 séances); Groupe spécial d'experts pour l'harmonisation de la terminologie relative à l'énergie fossile et aux ressources minérale (12 séances); Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (4 séances); Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité provenant du charbon et d'autres combustibles fossiles (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux de la session annuelle du Comité (2); rapports des sessions annuelles du Groupe spécial d'experts pour l'harmonisation de la terminologie relative à l'énergie fossile et aux ressources minérales (2); rapports des sessions annuelles du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (2); rapports des sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité provenant du charbon et d'autres combustibles fossiles (2); rapport sur l'utilisation de technologies non polluantes d'exploitation du charbon dans les pays en transition (1); rapport sur la transition économique dans le secteur énergétique (1); rapport sur les nouveaux risques pour la sécurité énergétique dans le contexte mondial (1); rapport sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies dans les États membres de la CEE (1); rapport sur les évolutions récentes des marchés de l'énergie dans la région de la CEE (1); rapport sur les politiques, stratégies et options en matière d'énergie durable intéressant les pays de la CEE (1);
 - ii) Groupe de travail sur le gaz :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail sur le gaz (8 séances); Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (4 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Groupe de travail sur le gaz (2); rapports des sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (2); faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de transport du gaz (1); réformes économiques et restructuration dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que leurs conséquences et leur importance pour les marchés et l'industrie du gaz (1);
 - iii) Comité directeur du projet « Rendement énergétique 21 » :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (16); Groupe spécial d'experts du projet « Rendement énergétique 21 » (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Comité (2); rapport sur le rendement énergétique et l'échange de

droits d'émission de carbone (1); rapport sur les investissements dans le rendement énergétique (1); rapports sur la coopération en matière de rendement énergétique à l'échelle mondiale (2);

- iv) Comité consultatif du Centre du gaz :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (4 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts sur l'application de la Directive de l'Union européenne sur le gaz (8 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des droits de douane sur le transport de gaz (8 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des bases de données (8 séances); Groupe spécial d'experts des questions stratégiques concernant le gaz (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement du projet concernant le Centre du gaz (2); rapports sur les travaux des ateliers et conférences de haut niveau (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : vues concernant les risques pour la sécurité énergétique (1); politiques d'énergie durable aux fins de l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique (2); situation actuelle et perspectives concernant le gaz naturel liquéfié dans la région de la CEE (1); stockage souterrain de gaz dans la région de la CEE (1); rendement énergétique et atténuation des effets du changement climatique à l'échelle mondiale (1); financement des investissements dans le rendement énergétique à l'échelle mondiale (1);
 - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications (2);
 - iii) Supports techniques : entretien du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
 - iv) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs sur les thèmes suivants : réformes des politiques en matière de rendement énergétique en vue de promouvoir les investissements (1); rendement énergétique et sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques (1); coopération interrégionale en matière d'élaboration de projets, de réformes des politiques et de financement des projets d'atténuation des effets du changement climatique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : Centre du gaz (2); projet « Rendement énergétique 21 » (2); projet « Rendement énergétique » à l'échelle mondiale (2);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sur la planification et l'ingénierie financière (2); cours sur le développement des entreprises à l'intention des sociétés de distribution d'énergie (2);
 - iii) Projets opérationnels : développement du secteur des énergies renouvelables dans la Fédération de Russie et les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) : « Rendement énergétique 21 » (1); « Rendement énergétique 21 » : étude de l'élargissement éventuel de l'interaction entre les commissions économiques régionales des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et de l'atténuation des effets du changement climatique (1); perspectives de coopération interrégionale (1); accroître le

rendement énergétique pour assurer la sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques (1).

Tableau 19.20

Ressources nécessaires : sous-programme 5

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 3 727,3 | 3 997,4 | 12 | 12 |
| Autres objets de dépense | 72,6 | 72,6 | – | – |
| Total partiel | 3 799,9 | 4 070,0 | 12 | 12 |
| Fonds extrabudgétaires | 6 533,5 | 3 149,0 | 4 | 4 |
| Total | 10 333,4 | 7 219,0 | 16 | 16 |

- 19.53 Le montant de 4 070 000 dollars proposé au titre du sous-programme 5 (Énergie durable), représentant une augmentation de 270 100 dollars, comprend : a) un montant de 3 997 400 dollars pour le financement de 12 postes (8 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux), représentant une augmentation de 270 100 dollars due à l'effet report relatif à un poste P-4 créé à compter du 1^{er} janvier 2009 dans le contexte de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités de développement; et b) un montant de 72 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, notamment les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les déplacements du personnel.
- 19.54 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires (3 149 000 dollars) prévus au titre du sous-programme serviront à : a) financer la participation d'experts et d'autres personnes provenant des pays en transition au forum sur la sécurité énergétique, appelé à examiner les risques en matière de sécurité énergétique, les réactions des marchés financiers et les interventions éventuelles en matière de politique énergétique; b) réaliser les activités au titre du projet sur le financement des investissements dans le rendement énergétique en vue de l'atténuation des effets du changement climatique; c) exécuter le projet sur la promotion du développement d'une industrie du gaz axée sur le marché dans les pays en transition (Centre du gaz); et d) mettre en œuvre d'autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays de la région de la CEE. La réduction prévue du montant net des fonds extrabudgétaires pour 2010-2011 tient compte du nombre de projets qui doivent être menés à terme pendant l'exercice 2008-2009 et de projets de grande ampleur qui doivent être menés à terme pendant l'exercice 2010-2011.

Sous-programme 6

Commerce

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 447 600 dollars

- 19.55 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du commerce et du bois. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 6 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.21

Objectifs pour la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter les échanges et la coopération commerciale et économique entre les pays de la région de la CEE et le reste du monde

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Adoption par les États membres de recommandations, normes, directives et instruments visant à faciliter les échanges commerciaux, le commerce électronique, la coopération en matière de réglementation et le commerce des produits agricoles

a) i) Nombre de recommandations, normes, règles et instruments de la CEE nouveaux ou actualisés, visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique

Mesure des résultats

2006-2007 : 28 recommandations, etc.

2008-2009 (estimation) : 28 recommandations, etc.

2010-2011 (objectif) : 28 recommandations, etc.

ii) Nombre de recommandations et normes de la CEE, nouvelles ou actualisées, ayant trait à la coopération en matière de réglementation

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 recommandations

2008-2009 (estimation) : 2 recommandations

2010-2011 (objectif) : 2 recommandations

iii) Nombre de recommandations et normes de la CEE, nouvelles ou actualisées, en matière de produits agricoles

Mesure des résultats

2006-2007 : 36 recommandations

2008-2009 (estimation) : 25 recommandations

2010-2011 (objectif) : 25 recommandations

b) Application accrue des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE visant à faciliter les échanges commerciaux, le commerce électronique, la coopération en matière de réglementation et le commerce des produits agricoles

b) i) Nombre de cas d'application des recommandations, normes, règles, directives et instruments clefs visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique enregistrés dans un certain nombre de pays

Mesure des résultats

2006-2007 : 29 cas

2008-2009 (estimation) : 30 cas

2010-2011 (objectif) : 32 cas

ii) Nombre total de cas d'application des normes de qualité des produits agricoles dans les pays (nombre total de normes multiplié par le nombre total de pays les appliquant)

Mesure des résultats

2006-2007 : 972 cas

2008-2009 (estimation) : 982 cas

2010-2011 (objectif) : 1 000 cas

iii) Nombre des recommandations, normes, règles, directives et instruments clefs téléchargés du site Internet de la CEE comme indicateurs indirects de leur utilisation

Mesure des résultats

2006-2007 : 140 000 téléchargements

2008-2009 (estimation) : 160 000
téléchargements

2010-2011 (objectif) : 180 000
téléchargements

iv) Nombre de demandes d'assistance formulées par les États membres et d'autres organisations internationales pour faciliter la promotion et l'application des instruments de la CEE en matière de commerce

Mesure des résultats

2006-2007 : 20 demandes

2008-2009 (estimation) : 20 demandes

2010-2011 (objectif) : 20 demandes

Facteurs externes

- 19.56 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) volonté politique et coopération de la part des gouvernements et des organisations internationales; b) informations disponibles et communiquées par les États membres de la CEE; c) participation active de spécialistes aux réunions techniques de la CEE; d) succès des négociations engagées en 2006 en vue de transférer à la CEE les travaux effectués par l'OCDE pour l'établissement des brochures explicatives au sujet des normes appliquées par la CEE.

Produits

- 19.57 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité du commerce :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité du commerce (12 séances); Bureau du Comité (10 séances);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents destinés au Comité (16); rapports du Comité (2);
 - ii) Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (10 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, dont les rapports du Groupe spécial d'experts du Groupe de travail sur les techniques de réglementation et du Groupe de travail du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (14); rapports du Groupe de travail (2);
 - iii) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (16 séances); section spécialisée sur la normalisation des produits secs et séchés (14 séances); section spécialisée sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (16 séances); section spécialisée sur la normalisation de la viande (12 séances); section spécialisée sur la normalisation des plants de pommes de terre (10 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, comprenant le récapitulatif des règles nouvelles et révisées (50); rapports du Groupe de travail (2); documents à l'intention des sections spécialisées (70); rapports des sections spécialisées (8);
 - iv) Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du CEFACT (16 séances); groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les transactions électroniques (8 séances); réunions du Forum du CEFACT (40 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Forum du CEFACT à l'intention de l'assemblée plénière (2); autres documents à l'intention de l'assemblée plénière du CEFACT, notamment des normes et recommandations (20); rapports de l'assemblée plénière du CEFACT (2); étude de base révisée sur l'application des directives concernant les produits et services du CEFACT (1); études sur des sujets relatifs aux questions de mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les pays en transition (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : Recueil de normes, règles et pratiques de référence en matière de commerce international (CD-ROM) (1); Répertoire sur le développement du commerce (publication Internet) (1); bibliothèque du CEFACT contenant les spécifications commerciales (publication Internet) (2); bibliothèque concernant la composante de base du CEFACT (publication Internet) (4); bibliothèque concernant le schéma du CEFACT (publication Internet) (4); normes et recommandations de la CEE relatives au commerce et aux transactions électroniques (publication Internet) (2); normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés (révision) (publication Internet) (2); normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (révision) (publication Internet) (2); normes de la CEE relatives à la viande (révision) (publication Internet) (2); normes de la CEE relatives aux plants de pommes de terre (révision) (publication Internet) (2); Code des

- lieux pour le commerce et les transports établi par l'ONU (publication Internet) (2); Répertoire pour l'échange de données commerciales, aussi connu sous l'appellation de Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (publication Internet) (4);
- ii) Publications isolées : Recommandations sur les politiques de normalisation (1); rapport sur la coopération en matière de réglementation (1); norme de la CEE concernant les carcasses et les coupes commerciales (4); guides d'interprétation des normes de qualité des produits agricoles (4); Directives relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques (4);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes d'information : pochette d'information sur les politiques de normalisation (1); brochure sur les normes agricoles (1); brochures sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques (2);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
 - v) Supports techniques : gestion du site Web du Réseau de relais multiplicateurs (2); gestion du site Web qui contient des documents et autres éléments d'information sur les activités et les travaux liés au sous-programme (2); publications des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs) et services Web (2); services Web concernant l'Internet au sujet de l'intégration des listes de codes recommandées par la CEE (1); services Web concernant le Répertoire du CEFACT (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : séminaires sur les normes européennes de qualité des produits agricoles dans le cadre du Compte pour le développement (3); séminaires sur l'harmonisation des données, le guichet unique, la facilitation du commerce et les questions de politique générale au titre du Compte pour le développement et des fonds extrabudgétaires (6);
 - ii) Projets opérationnels : participation accrue des institutions de la Fédération de Russie et des autres pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) à l'établissement et à l'application de normes internationales pour les produits agricoles commerciaux (1); mise en place d'un mécanisme de coopération interorganisations pour la facilitation du commerce et création des conditions requises pour la création d'un guichet unique de dédouanement des exportations et importations dans la Fédération de Russie (1).

Tableau 19.22

Ressources nécessaires : sous-programme 6

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 7 266,9 | 7 266,9 | 24 | 24 |
| Autres objets de dépense | 180,7 | 180,7 | – | – |
| Total partiel | 7 447,6 | 7 447,6 | 24 | 24 |

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Fonds extrabudgétaires | 1 441,9 | 347,1 | – | – |
| Total | 8 889,5 | 7 794,7 | 24 | 24 |

- 19.58 Les ressources prévues pour le sous-programme 6 (Commerce), qui s'élèvent à 7 447 600 dollars, se répartissent comme suit : a) 7 266 900 dollars pour le financement de 24 postes (16 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux); et b) 180 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les services de consultants, d'experts et de spécialistes, les voyages du personnel et les services contractuels.
- 19.59 Le montant des fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 (347 100 dollars) au titre du sous-programme permettra : a) l'application des normes, recommandations et instruments de la CEE et du CEFAC, en vue de la facilitation du commerce dans les pays en transition et de la participation accrue de ces pays au processus du CEFAC; et b) le renforcement des capacités d'adoption de bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce et leur mise en œuvre. La diminution nette des fonds extrabudgétaires prévue pour 2010-2011 s'explique par la prise en compte des projets dont l'achèvement est programmé au cours de l'exercice 2008-2009.

Sous-programme 7 Bois et foresterie

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 161 500 dollars

- 19.60 Le sous-programme relève de la Division du commerce et du bois. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 7 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer le secteur forestier et sa contribution au développement durable dans toute la région de la CEE

Réalisations escomptées

a) Meilleure compréhension de la gestion durable des forêts, sur la base d'une capacité accrue englobant : i) politiques et institutions; ii) ressources forestières; iii) utilisation rationnelle du bois comme matériau et comme source d'énergie sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation; iv) perspectives pour le secteur dans un contexte intersectoriel élargi

Indicateurs de succès

a) i) Pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs de la gestion durable des forêts

Mesure des résultats

2006-2007 : 65 %

2008-2009 (estimation) : 65 %

2010-2011 (objectif) : 67 %

ii) Pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts

Mesure des résultats

2006-2007 : 65 %

2008-2009 (estimation) : 65 %

2010-2011 (objectif) : 67 %

iii) Pourcentage de pays de la CEE pouvant apporter des réponses satisfaisantes au questionnaire commun CEE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/ Organisation internationale des bois tropicaux/EUROSTAT sur le secteur forestier (qui permet d'assurer un suivi de l'exploitation rationnelle des ressources en bois)

Mesure des résultats

2006-2007 : 66 %

2008-2009 (estimation) : 68 %

2010-2011 (objectif) : 70 %

iv) Pourcentage de décideurs et autres parties intéressées qui jugent utiles les séminaires et cadres de concertation

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 75 %

2010-2011 (objectif) : 75 %

b) Capacité accrue des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national

b) Pourcentage de participants jugeant utiles les activités de renforcement des capacités

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 75 %

2010-2011 (objectif) : 75 %

Facteurs externes

- 19.61 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées si :
- a) les pays continuent de participer activement aux activités (présence aux réunions, collaboration avec les équipes de spécialistes, communication de données ou présentation de rapports);
 - b) le partenariat avec la FAO se poursuit et le personnel et les autres ressources nécessaires à l'exécution du programme intégré CEE/FAO dans ce domaine sont fournis;
 - c) le partenariat avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui définit les grandes orientations en la matière et apporte un appui de haut niveau aux activités entreprises, se poursuit.

Produits

- 19.62 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité du bois :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité du bois (14 séances); Bureau du Comité (12 séances); Commission européenne de la FAO sur les forêts (10 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité du bois, comprenant le programme de travail (2); documents destinés aux sessions annuelles du Comité, notamment rapports sur la situation des marchés des produits forestiers et sur l'appui à la concertation internationale sur les forêts (6);
 - ii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (10 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail, comprenant le programme de travail (2); rapports de fond à l'intention du Groupe de travail, notamment sur les ressources forestières, les marchés et les statistiques et les études prospectives du secteur forestier (6); rapports de fond à l'intention de la Commission européenne des forêts de la FAO (3);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : Examen annuel du marché des produits forestiers (2 numéros); *International Forest Fire News* (4 numéros); Étude prospective sur les marchés des produits forestiers établie par le Comité du bois (2 numéros);
 - ii) Publications isolées : études sur le bois et les forêts, établies à Genève, sur des sujets à déterminer, notamment les perspectives du secteur forestier, l'évaluation des ressources forestières, l'état des politiques et institutions forestières, le commerce et l'environnement, les forêts et les changements climatiques (3); documents de travail sur les bois et les forêts, établis à Genève, sur des sujets à déterminer, notamment des profils de pays, les produits forestiers certifiés, les études prospectives, l'évaluation des ressources forestières, l'assistance forestière aux pays en transition, les marchés des produits forestiers et la commercialisation de ces produits, l'énergie provenant du bois (6); *Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe* (document de travail sur le bois et les forêts, établi à Genève) (1); *État des forêts d'Europe, 2011* (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : bulletin trimestriel de la Section du bois (8); annonces de publications de la Section du bois (6); brochure d'information sur le bois et la foresterie (1);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
 - v) Supports techniques : tenue d'une base de données sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris en ce qui concerne les prix et les informations relatives aux incendies de forêts (2); tenue d'une base de données sur les ressources forestières (2); tenue d'une base de données sur les politiques et institutions forestières (1); tenue d'un site Web proposant des documents sur les réunions, des

- extraits de publications et des éléments d'information sur les activités liées au sous-programme (2); tenue d'une base de données sur l'énergie provenant du bois (2);
- vi) Séminaires destinés aux utilisateurs externes : séminaires/ateliers sur des sujets à déterminer par le Comité du bois (2); ateliers/séminaires organisés conjointement avec la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers sur les questions suivantes : ateliers sur des questions intéressant le secteur de la foresterie, notamment le renforcement des capacités, la commercialisation, les ressources, les politiques et institutions, l'accent étant mis sur les questions relatives aux économies en transition (4).

Tableau 19.24

Ressources nécessaires : sous-programme 7

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 2 103,5 | 2 103,5 | 7 | 7 |
| Autres objets de dépense | 58,0 | 58,0 | – | – |
| Total partiel | 2 161,5 | 2 161,5 | 7 | 7 |
| Fonds extrabudgétaires | 193,2 | 367,3 | – | – |
| Total | 2 354,7 | 2 528,8 | 7 | 7 |

- 19.63 Les ressources prévues au titre du sous-programme 7 (Bois et foresterie), d'un montant de 2 161 500 dollars, se répartissent comme suit : a) 2 103 500 dollars réservés au financement de 7 postes (4 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux); et b) 58 000 dollars correspondant aux objets de dépense autres que les postes qui doivent servir à financer les services de consultants et d'experts et les voyages du personnel.
- 19.64 Le montant des fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 (367 300 dollars) servira à financer les services de consultants, les frais de voyage d'experts, les services contractuels ainsi que les subventions et contributions pour la publication des documents de travail, des études sur le bois et les forêts et de l'étude prospective du secteur forestier européen établis à Genève. Ce montant estimatif est calculé sur la base du montant des ressources additionnelles nécessaires au maintien du fonds d'affectation spéciale.

Sous-programme 8
Logement, aménagement du territoire et population

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 815 100 dollars

- 19.65 Le sous-programme relève de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 8 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 19.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gouvernance en matière de logement, d'urbanisme et de biens fonciers dans la région de la CEE, ainsi que la base de connaissances sur les questions de population, privilégier la formulation et la mise en œuvre de politiques générales, favoriser la cohésion sociale et renforcer les capacités aux niveaux national et local

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès |
|--|--|
| a) Amélioration de la capacité nationale de formuler et appliquer des politiques de logement, de planification et d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est | <p>a) i) Nombre de nouveaux pays ayant engagé un processus CEE d'évaluation et de bilan de leurs politiques de logement et d'aménagement du territoire</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 16 pays 2008-2009 (estimation) : 20 pays 2010-2011 (objectif) : 24 pays</p> <p>ii) Nombre de pays ayant signalé avoir pris des mesures pour améliorer leurs politiques de logement et leurs pratiques en matière d'aménagement du territoire</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 20 pays 2010-2011 (objectif) : 23 pays</p> |
| b) Meilleure application par les pays des directives de la CEE en matière de construction de logements sociaux, d'aménagement du territoire, de gestion et de financement du logement | <p>b) Nombre de pays ayant signalé avoir pris des mesures pour appliquer les recommandations et directives de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 15 pays 2010-2011 (objectif) : 20 pays</p> |
| c) Amélioration des politiques nationales en matière de population destinées à remédier aux problèmes posés par l'évolution démographique | <p>c) Nombre de pays ayant adapté leurs politiques ou introduit de nouvelles mesures dans les domaines arrêtés lors de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue à León (Espagne)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 22 pays 2010-2011 (objectif) : 26 pays</p> |

Facteurs externes

- 19.66 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées si :
- a) les données statistiques et les renseignements nationaux concernant la situation relative au logement et à la gestion foncière sont adéquats, en particulier en vue de l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement et l'aménagement du territoire dans les pays en transition;
 - b) les gouvernements des pays membres font preuve de la volonté politique voulue et sont dotés du cadre institutionnel nécessaire pour appliquer les recommandations du Comité;
 - c) les gouvernements des pays membres soutiennent résolument les initiatives visant à améliorer la base des connaissances et à renforcer la capacité des pays de formuler et d'appliquer des politiques et programmes en matière de population; et
 - d) des fonds extrabudgétaires sont alloués aux activités en matière de population.

Produits

- 19.67 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (8 séances); Bureau du Comité (4 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de base destinés au Comité pour examen approfondi (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité (2); rapports sur des sujets précis, demandés par le Comité (8);
 - ii) Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session biennale du Groupe de travail (3 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information destiné au Groupe de travail pour examen approfondi (1); rapport sur les travaux de la session biennale du Groupe de travail (1); rapports sur des sujets précis, demandés par le Groupe de travail (4);
 - iii) Groupe de travail sur le vieillissement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles du Groupe de travail (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux des réunions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur l'état d'avancement des activités menées dans le domaine du vieillissement de la population (2); rapports sur des sujets précis liés à la population (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : directives générales relatives au logement et à l'aménagement du territoire (1); monographies nationales (3); notes de synthèse sur le vieillissement de la population (4);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure et fiche d'information du Comité de l'habitation et de l'aménagement du

- territoire (1); brochure du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers (1); brochure du Groupe de travail sur le vieillissement (1);
- iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse (2);
- iv) Supports techniques : tenue de sites Web diffusant des éléments d'information et des documents sur les activités liées au sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement de monographies nationales sur l'administration foncière et l'aménagement du territoire et de leur suivi (2); missions d'enquête et missions consultatives en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement (2);
- ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers et séminaires sur l'habitation et l'administration foncière (y compris l'immobilier) et l'aménagement du territoire (8); atelier sur le vieillissement (1);
- iii) Projets opérationnels : enquête sur les générations et l'égalité des sexes dans plusieurs pays (1).

Tableau 19.26

Ressources nécessaires : sous-programme 8

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actualisation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 1 722,2 | 1 778,7 | 6 | 6 |
| Autres objets de dépense | 36,4 | 36,4 | – | – |
| Total partiel | 1 758,6 | 1 815,1 | 6 | 6 |
| Fonds extrabudgétaires | 661,4 | 614,6 | 1 | 1 |
| Total | 2 420,0 | 2 429,7 | 7 | 7 |

19.68 Le montant des ressources prévu au titre du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) (1 815 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation nette de 56 500 dollars, se répartit comme suit : a) 1 778 700 dollars destinés à financer six postes (4 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux). L'augmentation nette de 56 500 dollars des dépenses prévues au titre des postes s'explique par le transfert d'un poste P-4 du Groupe de l'information de la rubrique Direction exécutive et administration et est compensée en partie par la cession d'un poste P-3 au sous-programme 1 (Environnement); et b) 36 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les services de consultants et d'experts et les voyages du personnel.

19.69 Le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) s'explique par le fait que le Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire a besoin d'un fonctionnaire d'appui de rang supérieur pour s'occuper de son élément de programme

renforcé, qui comporte désormais l'amélioration des économies d'énergie dans le secteur du logement dans le contexte des changements climatiques.

- 19.70 Le montant de fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 (614 600 dollars) servira à financer : a) l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement, d'études de l'administration des biens fonciers et de directives générales, y compris le renforcement de la capacité des pays d'appliquer ces directives, ainsi que les travaux visant à améliorer les économies d'énergie dans le secteur du logement et le projet de logements multifamiliaux; et b) la coordination du programme relatif aux générations et à l'égalité des sexes, l'envoi de missions d'experts dans les pays membres et le renforcement des capacités aux fins de l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La réduction des fonds extrabudgétaires prévue pour 2010-2011 s'explique par le fait qu'un projet a été achevé en 2008, mais cette réduction est annulée en partie par les fonds supplémentaires dont on sait qu'on aura besoin pour financer les projets en cours et nouveaux.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réactualisation des coûts) : 8 425 900 dollars

- 19.71 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Bureau exécutif, le Groupe des systèmes informatiques et le Groupe de la coopération technique. Les services fournis à ce titre portent sur les aspects suivants : budget et finances, gestion des ressources humaines, services généraux et services techniques, services de conférence, services informatiques et coordination des fonctions liées aux des activités intersectorielles.

Produits

- 19.72 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau exécutif et le Groupe des systèmes informatiques, chargé de fournir l'appui informatique, exécuteront les produits suivants :
- a) Administration générale : coordination de l'appui administratif, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et l'appui financier et budgétaire fourni à la CEE dans son ensemble, ainsi que l'élaboration de directives et la supervision du contrôle, du suivi et de l'exécution du budget-programme de la CEE et de la communication de l'information à ce sujet;
 - b) Services généraux et services techniques :
 - i) Élaboration de la politique de mise en œuvre des stratégies informatiques et des procédures d'achat de la CEE; planification et coordination des ressources informatiques et télématiques; collaboration avec les prestataires de services; et supervision, suivi et contrôle de toutes les activités informatiques qui leur sont confiées;
 - ii) Gestion des projets et mise en place de moyens informatiques, et prestation de services informatiques (Internet/intranet, mise en place des systèmes de base de la CEE et logiciels de travail en groupe) aux divisions de la CEE chargées des programmes de fond, afin d'améliorer la coopération avec les États membres et d'autres organisations internationales dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'informations et de la communication;
 - iii) Achat de matériel informatique et autre, ainsi que de mobilier, de fournitures et d'accessoires; configuration et installation des postes de travail, y compris des logiciels antivirus et autres dispositifs de sécurité; prestation de services d'assistance à l'ensemble de la Commission; mise en place de nouveaux logiciels d'infrastructure et

- de services, notamment une infrastructure d'archivage et de gestion de la documentation ou un système de gestion du site Web;
- iv) Exécution et coordination des activités relevant du Système intégré de gestion menées à la CEE (ou du futur progiciel de gestion intégré au sein de la CEE);
- c) Services de conférence :
- i) Établissement et gestion du programme des réunions de la CEE et fourniture de la documentation, des installations et des services nécessaires, en étroite coordination avec les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève; organisation de réunion de la CEE dans des pays membres, à l'invitation de gouvernements membres, et de réunions informelles ailleurs qu'à Genève, dans le cadre des ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
 - ii) Préparation et organisation de la session biennale de la CEE et des sessions du Comité exécutif de la CEE et mise à leur disposition de la documentation et des services nécessaires;
 - iii) Établissement et administration du programme de publications;
- d) Budget-programme et comptabilité :
- i) Établissement du budget-programme biennal et des rapports d'exécution, en concertation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes dont la responsabilité incombe à la CEE, en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Gestion des activités de coopération technique et des fonds extrabudgétaires relevant de la CEE, notamment grâce à la fourniture de services consultatifs régionaux au titre du chapitre 22 du budget (Programme ordinaire de coopération technique);
- e) Mise en valeur des ressources humaines
- i) Administration du personnel de la CEE et d'autres personnels, y compris le recrutement, les affectations et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège;
 - ii) Recensement et gestion des besoins de formation du personnel, cette activité consistant notamment à dispenser des cours de perfectionnement spécialisés et une formation interne à l'informatique ainsi qu'à organiser les autres actions de formation requises, en coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Liaison entre l'administration et le personnel dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et des réunions avec les représentants du personnel élus;
- f) Gestion de la coopération technique :
- i) Établissement de rapports au sujet des questions et activités ayant trait à la coopération technique pour la session biennale de la CEE et les réunions du Comité exécutif;

- ii) Soutien et coordination du suivi et de l'évaluation des activités d'assistance technique de la CEE, en coopération avec le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes, promotion de l'application des résultats de l'évaluation et mesures visant à faire en sorte que ces activités s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de coopération technique de la CEE;
- iii) Animation et fourniture de services de secrétariat en ce qui concerne les travaux du Groupe de travail de la coopération technique de la CEE et mesures visant à assurer le suivi de ces travaux;
- iv) Promotion des activités de collecte de fonds en coopération avec les divisions et les conseillers régionaux de la CEE, notamment élaboration de propositions de financement au titre du Compte pour le développement;
- v) Soutien et coordination des activités multisectorielles/intersectorielles d'assistance technique dans les domaines de compétence de la CEE, notamment celles qui s'inscrivent dans un cadre sous-régional;
- vi) Aide à l'établissement de liens entre les activités menées par la CEE et les travaux des équipes de pays des Nations Unies concernées, selon qu'il convient;
- vii) Fourniture d'éléments utiles pour l'établissement des rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux, à la demande du Siège.

Tableau 19.27

Ressources nécessaires : appui au programme

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2008-2009 | 2010-2011 (avant actuali- sation des coûts) | 2008-2009 | 2010-2011 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 5 364,1 | 5 547,6 | 20 | 20 |
| Autres objets de dépense | 3 000,1 | 2 878,3 | – | – |
| Total partiel | 8 364,2 | 8 425,9 | 20 | 20 |
| Fonds extrabudgétaires | 1 648,1 | 2 207,5 | 4 | 4 |
| Total | 10 012,3 | 10 633,4 | 24 | 24 |

- 19.73 Le montant des ressources proposées au titre de l'appui au programme (8 425 900 dollars), qui fait apparaître une augmentation nette de 61 700 dollars, se répartit comme suit : a) 5 547 600 dollars destinés à financer 20 postes (10 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux), l'augmentation de 183 500 dollars par rapport à l'exercice précédent s'expliquant par l'effet-report de la création du poste P-3 au 1^{er} janvier 2009, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 sur les activités touchant au développement; b) 2 878 300 dollars (soit une augmentation nette de 21 800 dollars par rapport à l'exercice précédent) au titre des objets de dépense autres que les postes qui doivent servir à financer les services de consultants et d'experts, les services contractuels, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions.
- 19.74 La diminution nette d'un montant de 121 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes résulte de la réduction des besoins en services de consultants car l'on prévoit de recourir à

des spécialistes contractuels des technologies de l'information et de la communication, de la compression des dépenses liées à l'acquisition et au remplacement du mobilier et matériel de bureau compte tenu du cycle de vie utile et de remplacement du matériel, et à la réduction des ressources nécessaires au titre des subventions et contributions compte tenu de la baisse du coût de certains services assurés par le Service des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul; cette diminution nette est annulée en partie par un recours accru aux services contractuels pour la mise en place du système de gestion du contenu des sites Web et la mise à niveau de tous les ordinateurs pour des raisons de sécurité informatique.

- 19.75 Le montant des fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 (2 207 500 dollars) servira à : a) soutenir et coordonner les activités multisectorielles/intersectorielles de coopération technique dans les domaines de compétence de la CEE (échanges commerciaux, facilitation du commerce, transports, énergie, environnement, partenariats entre les secteurs public et privé, concurrence et innovation), notamment celles qui s'inscrivent dans un cadre sous-régional comme le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale; b) assurer un appui administratif au personnel du Bureau exécutif chargé de l'exécution des activités extrabudgétaires de la CEE. Ce montant tient compte des ressources déjà allouées à un nouveau projet de l'Unité de coopération technique et des ressources à prévoir à ce titre et des effectifs supplémentaires dont aura besoin le Bureau exécutif au titre de l'appui au programme.

Tableau 19.28

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7 et Corr.1)

Le Comité consultatif continue de souligner l'importance qu'il y a à réduire la part relative des dépenses d'appui administratif par rapport aux ressources allouées aux activités de fond menées dans le cadre du programme de travail, lesquelles bénéficient directement aux États Membres. Il demeure convaincu que l'on peut encore améliorer les méthodes de travail, réduire les gaspillages et les chevauchements d'activités et créer de nouveaux effets de synergie entre les commissions régionales. Il engage les commissions à poursuivre vigoureusement leurs efforts en la matière (par. V.3).

L'Office des Nations Unies à Genève assure des services d'appui administratif à la CEE, qui continuera de coopérer étroitement avec l'Office pour améliorer l'organisation des tâches. La Commission continuera également de coordonner son activité avec celle des commissions régionales pour renforcer les effets de synergie.

En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, la CEE travaille en coordination avec le Siège, surtout avec le Bureau des technologies de l'information et des communications et d'autres bureaux hors Siège, sur des questions telles que l'infrastructure, les projets mondiaux et les normes informatiques. Il convient de noter que la CEE continue d'appliquer toutes les normes informatiques énoncées et approuvées par le Bureau des technologies de l'information et des communications. Tout nouveau projet informatique doit faire l'objet d'une étude de viabilité, qui est présentée au comité interne de l'informatisation et éventuellement au Comité d'examen des projets au Siège. Pour ce qui est de

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité consultatif encourage les commissions à prendre des mesures pour réduire encore le nombre de jours pendant lesquels les postes d'administrateur restent vacants et atteindre l'objectif fixé par l'Organisation (par. V.6).

Le Comité consultatif rappelle son opinion selon laquelle les investissements considérables consentis dans le domaine de l'infrastructure informatique et télématique devraient entraîner une réduction du nombre de voyages. Il souligne également que les voyages devraient toujours être justifiés par des besoins fonctionnels et demande aux commissions régionales de continuer à suivre de près la question des voyages (par. V.10).

la coopération avec l'Office des Nations Unies à Genève sur les questions liées à l'informatique, le Service des technologies de l'information et des communications de l'Office et la CEE ont conclu un contrat de louage de services en 2002, qui est révisé et modifié tous les ans.

Pour les prochains départs à la retraite d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur, la CEE demande aux superviseurs et chefs de service concernés de commencer à établir les avis de vacance de poste 10 mois avant la date de départ à la retraite prévu pour qu'ils puissent être publiés 6 ou 8 mois à l'avance.

En ce qui concerne les postes devenus vacants sans qu'on ait pu le prévoir, à la suite de mutations, de promotions ou de démissions, les directeurs de programme sont priés de commencer à établir les avis de vacance de poste dès que la direction de la CEE est informée de l'état de l'occupation du poste.

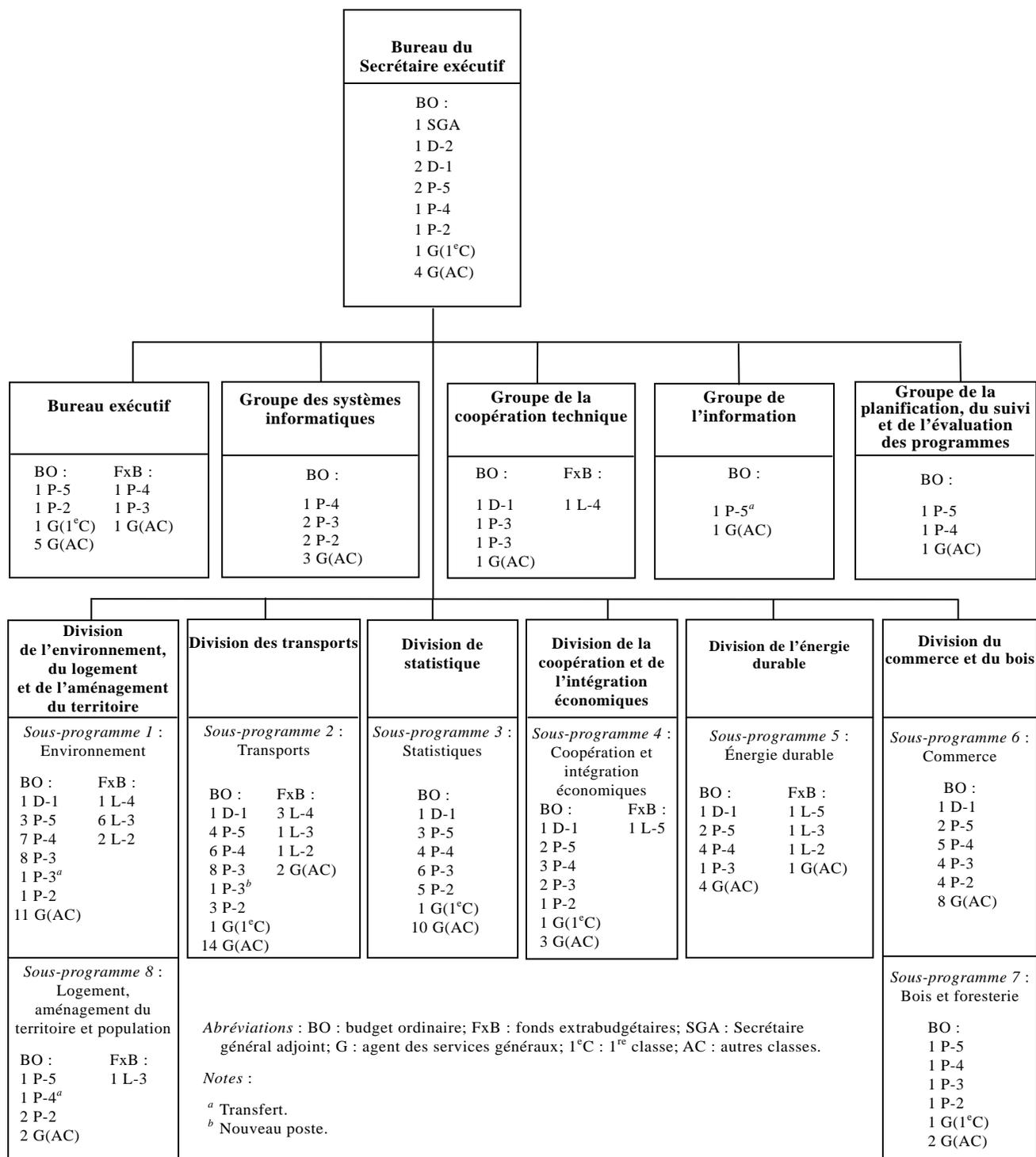
Normalement, les fonctionnaires de la CEE se déplacent lorsque l'utilisation de l'Internet ou des services d'audio/vidéoconférence est impossible ou ne donne pas les résultats voulus. Dans la mesure du possible, les missions continuent d'être organisées les unes à la suite des autres de manière à réduire les frais de voyage.

En 2008, la CEE a organisé 27 vidéoconférences et participé à une trentaine de vidéoconférences organisées par l'Office des Nations Unies à Genève et le Siège pour des réunions avec le Département de la gestion.

Bien qu'il n'y ait pas de réduction notable des frais de voyage, l'utilisation de l'infrastructure a vraiment permis de limiter leur augmentation malgré la nécessité croissante pour le personnel de la CEE de participer à des réunions et la hausse du coût des voyages en général et en Asie centrale en particulier, où voyager coûte cher.

Commission économique pour l'Europe

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011



Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

| <i>A/62/6 (Chap. 19), paragraphe</i> | <i>Produit</i> | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i> |
|---|---|-----------------|--|
| Sous-programme 2, Transports | | | |
| 19.31 a) xv) a. | Réunions du Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international | 4 | Décision des États Membres. Le Comité d'administration ne s'est réuni qu'une fois en 2000. Une autre réunion devait se tenir au plus tard en 2005, mais faute d'intérêt de la part des Parties contractantes, elle n'a pas eu lieu. Comme la situation n'a pas changé depuis, aucune réunion n'a été prévue pour 2010-2011. Le Comité d'administration se réunira de nouveau si les Parties en expriment le souhait. |
| 19.31 a) xv) b. | Rapport du Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international | 1 | Voir explication ci-dessus. |
| Total partiel | | 5 | |
| Sous-programme 7, Bois et foresterie | | | |
| 19.51 b) v) | Tenue d'une base de données sur l'assistance forestière aux pays en transition | 2 | Décision prise par les bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO. D'autres moyens seront envisagés pour tenir les pays informés des activités d'assistance technique menées dans les pays en transition. |
| Total partiel | | 2 | |
| Total | | 7 | |